

**Union Syndicale
d'Aménagement
Hydraulique
du Nord**



Prévenir Protéger Préserver

**RAPPORT
D'ACTIVITÉ
2020**

Sommaire

1^{ère} Partie -Rapport Administratif - Présentation et organisation de l'USAN

I. Présentation *page 5*

II. Les instances de l'USAN

- 1) Les membres de l'USAN au 31/12/2020 *page 7*
- 2) Composition du Bureau de l'USAN au 31/12/2020 *page 8*
- 3) Composition du Comité Syndical au 31/12/20120 *page 10*

III. Gouvernance et organisation

- A. Gouvernance au 31/12/2020 *page 12*
- B. Organigramme de l'année 2020 *page 14*
- C. Présentation des Directions et des Pôles *page 15*
 - 1) Direction des services techniques *page 15*
 - a. Pôle Entretien et Aménagement *page 16*
 - b. Pôles Etude, Programmation et Grands travaux *page 17*
 - 2) Pôle fonctionnel: Direction des Moyens de la Collectivité *page 18*
 - 3) L'USAN, Prestataire de Services *page 18*

2^{ème} Partie - Rapport Technique – Bilans de travaux 2020

- I. Gestion des Milieux Aquatiques** *page 21*
- II. Prévention des Inondations** *page 40*
- III. Foncier et urbanisme** *page 59*
- IV. Partenariats et programmes** *page 64*
- V. Prestations Extérieures** *page 81*

3^{ème} Partie - Rapport Financier

I. Budget de l'USAN

Introduction *page 84*

Présentation Générale du Compte Administratif 2020 *page 85*

Eléments clés du compte administratif 2020 du budget principal vis-à-vis de son évolution pluriannuelle *page 86*

Les évolutions du compte administratif par chapitre *page 89*

II. Budget annexe de l'USAN

Présentation Générale du Compte Administratif 2020 *page 91*

Le compte administratif du budget annexe par chapitre *page 92*

III. Liste des marchés publics *page 94*

4^{ème} Partie– Fiche synthétique par commission de bassin

Commission de bassin de la Falaises Mortes *page 99*

Commission de bassin de la Deûle *page 101*

Commission de bassin de la Grande becque de Saint Jans Cappel *page 103*

Commission de bassin d'Estaires *page 105*

Commission de bassin Bourre – Longue-Becque *page 107*

Commission de bassin de l'Yser *page 109*

Commission de bassin de Lys Rive Droite *page 111*

1^{ère} Partie

Rapport Administratif

I. <u>Présentation et organisation de l'USAN</u>	<i>page 5</i>
II. <u>Les instances de l'USAN au 31/12/2020</u>	
1) Les membres de l'USAN au 31/12/2020	<i>page 7</i>
2) Le Bureau	<i>page 8</i>
3) Les conseillers syndicaux	<i>page 10</i>
III. <u>Gouvernance et organisation</u>	
A. Gouvernance au 31/12/2020	<i>page 12</i>
B. Organigramme de l'année 2020	<i>page 14</i>
C. Présentation des Directions et des Pôles	<i>page 15</i>
1) Direction des services techniques	<i>page 15</i>
a. Pôle Entretien et Aménagement	<i>page 16</i>
b. Pôle Etude, Programmation et Grands Travaux	<i>page 17</i>
2) Pôle fonctionnel: Direction des Moyens de la Collectivité	<i>page 18</i>
3) L'USAN, Prestataire de Services	<i>page 18</i>

I. Présentation et organisation de l'USAN

L'Union Syndicale d'Aménagement hydraulique du Nord (USAN), dont le siège est à Radinghem-en-Weppes (59320), a été créée par arrêté préfectoral du 17 août 1966.

Dans un objectif de lutte contre les inondations, l'USAN entretient et aménage un réseau de plus de 1 000 km de cours d'eau. L'USAN a également mis en place une stratégie de lutte contre les espèces invasives.

→ **Reconnu comme Syndicat Mixte (arrêté préfectoral du 11 décembre 2007), l'USAN propose l'adhésion « à la carte » pour 2 compétences :**

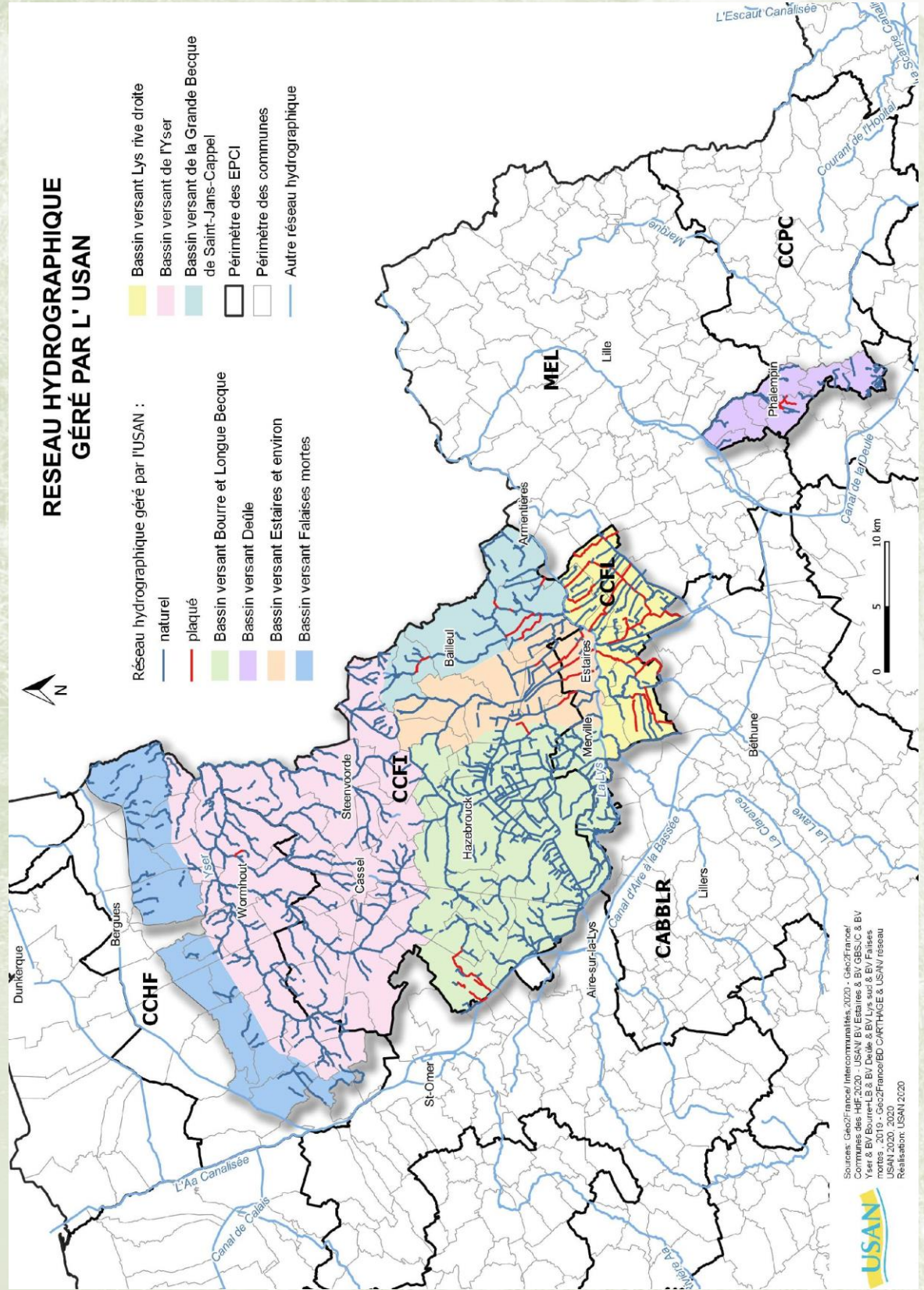
- Compétence 1 : la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI)
- Compétence 2 : l'animation et la concertation dans les domaines de la prévention du risque inondation et de la gestion des milieux aquatiques (SAGE)

→ **L'USAN en quelques chiffres (au 31 décembre 2020) :**

- Communes et communautés de communes adhérentes : **4 communes et 4 communautés de communes**
- Longueur du réseau de cours d'eau géré : **1 040 Kms**
- Superficie des bassins versants = **100 912 Ha**

Au 1^{er} janvier 2021, le comité syndical comprend 47 membres délégués titulaires.

RESEAU HYDROGRAPHIQUE GÉRÉ PAR L'USAN



II. Les instances de l'USAN au 31/12/2020

1) Les membres de l'USAN

COMPETENCES GEMAPI ET SAGE : COMMUNAUTE DE COMMUNES FLANDRE INTERIEURE pour l'ensemble de ses 50 communes.

COMPETENCES GEMAPI ET SAGE : COMMUNAUTE DE COMMUNES FLANDRE LYS pour l'ensemble de ses 8 communes.

COMPETENCES GEMAPI ET SAGE : COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTS DE FLANDRE pour les communes de :

BAMBECQUE	HONDSCHOOTE	REXPOEDE
BISSEZEELE	KILLEM	VOLCKERINCKHOVE
BOLLEZEELE	LEDERZEELE	WARHEM
BROXEELE	LEDRINGHEM	WEST CAPPEL
CROCHTE	MERCKEGHEM	WORMHOUT
ERINGHEM	MILLAM	WULVERDINGHE
ESQUELBECQ	OOST CAPPEL	WYLDER
HERZEELE	QUAEDYPRE	ZEGGERS CAPPEL

COMPETENCE GEMAPI : COMMUNAUTE DE COMMUNES PEVELE CAREMBAULT pour les communes de :

CAMPHIN EN CAREMBAULT	HERRIN	PHALEMPIN
CHEMY	OSTRICOURT	WAHAGNIES
GONDECOURT		

COMPETENCE SAGE : COMMUNES DE :

CAMPHIN EN CAREMBAULT	GONDECOURT
CHEMY	PHALEMPIN

2) Composition du Bureau de l'USAN depuis le 28/09/2020



Monsieur DEWYNTER Jean-Jacques

- Président de l'USAN depuis le 17 janvier 2019, réélu le 28 septembre 2020

- 1^{er} adjoint à la mairie de Steenbecque

Le Bureau (depuis le 28 septembre 2020)

1er VICE-PRESIDENT	Monsieur LAZARO	Thierry	PRESIDENT DE LA COMMISSION DE BASSIN DE LA DEULE - DELEGUE AUX RELATIONS EUROPEENNES - PROGRAMMES EUROPEENS - RESSOURCES HUMAINES	Communauté de communes de Pévèle en Carembault
2e VICE-PRESIDENT	Madame STAELEN	Edith	PRESIDENT DE LA COMMISSION DE BASSIN DE L'YSER - DELEGUEE A L'ACHAT - STRATEGIE FONCIERE - PATRIMOINE	Communauté de communes Flandre Intérieure
3e VICE-PRESIDENT	Madame KEIGNAERT	Sandrine	PRESIDENTE DE LA COMMISSION DE BASSIN DE BOURRE - LONGUE BECQUE - DELEGUEE A LA COMMUNICATION ET RELATIONS RIVERAINS	Communauté de communes Flandre Intérieure
4e VICE-PRESIDENT	Monsieur DELASSUS	Christian	DELEGUE A L'ENVIRONNEMENT ET AUX ESPECES INVASIVES	Communauté de communes Hauts de Flandre
5e VICE-PRESIDENT	Monsieur DUYCK	Joël	PRESIDENT DE LA COMMISSION DE BASSIN D'ESTAIRES - DELEGUE A L'ENVIRONNEMENT – A LA GESTION DES ESPACES ENVIRONNEMENTAUX ET PLANS DE GESTION	Communauté de communes Flandre Lys
6e VICE-PRESIDENT	Monsieur DEVOS	Joël	PRESIDENT DE LA COMMISSION DE BASSIN DE SAINT JANS CAPPEL - DELEGUE AUX FINANCES - ADMINISTRATION - APPELS D'OFFRES	Communauté de communes Flandre Intérieure
7e VICE-PRESIDENT	Monsieur BOONAERT	Jean-Philippe	PRESIDENT DE LA COMMISSION DE BASSIN DE LYS RIVE DROITE - DELEGUE AUX PRESTATIONS EXTERIEURES ET DEVELOPPEMENT	Communauté de communes Flandre Lys
8e VICE-PRESIDENT	Monsieur LEGOIS	Christophe	DELEGUE AUX OUVRAGES HYDRAULIQUES	Communauté de communes Flandre Intérieure
9e VICE-PRESIDENT	Monsieur DARQUES	Jérôme	DELEGUE AUX SAGES	Communauté de communes Flandre Intérieure
10e VICE-PRESIDENT	Madame BECKAERT	Marie-Andrée	PRESIDENTE DE LA COMMISSION DE BASSIN FALAISES MORTES – DELEGUEE A LA LUTTE CONTRE LES INONDATIONS ET OUVRAGES HYDRAULIQUES DOUX	Communauté de communes Hauts de Flandre
MEMBRE DU BUREAU	Monsieur VERRIER	Jean-Michel		Communauté de communes Flandre Intérieure
MEMBRE DU BUREAU	Monsieur GRIMBER	Philippe		Communauté de communes Flandre Intérieure
MEMBRE DU BUREAU	Monsieur TURPIN	Edmond		Communauté de communes Flandre Lys
MEMBRE DU BUREAU	Monsieur BONDUAUX	Alain		Communauté de communes Hauts de Flandre
MEMBRE DU BUREAU	Monsieur DEMAZIERES	Michel		Communauté de communes de Pévèle en Carembault
MEMBRE DU BUREAU	Monsieur CHOCRAUX	Bernard		Communauté de communes de Pévèle en Carembault

3) Les conseillers syndicaux (depuis le 28 septembre 2020)

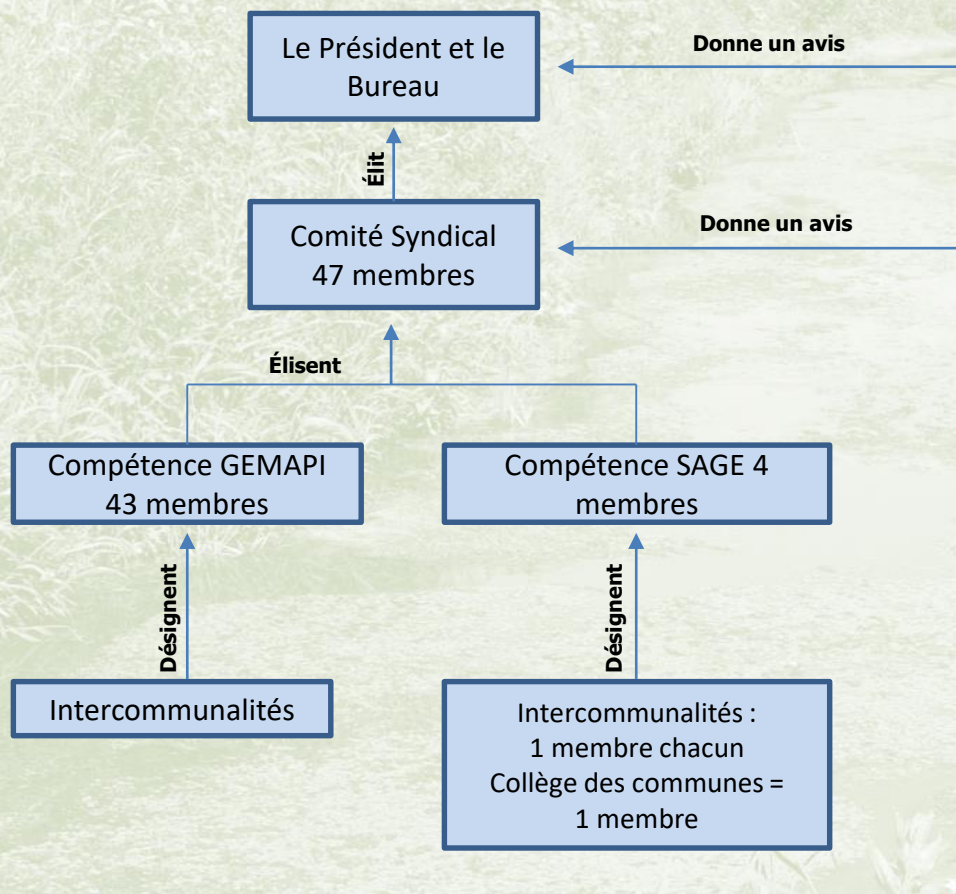
NOM			INTERCOMMUNALITE	COMMUNE
Monsieur	AMPEN	Francis	Communauté de communes Flandre Intérieure	ARNEKE
Monsieur	CREPIN	Maxime	Communauté de communes Flandre Intérieure	NEUF-BERQUIN
Monsieur	GRIMBER	Philippe	Communauté de communes Flandre Intérieure	HAZEBROUCK
Monsieur	DUCROQUET	Olivier	Communauté de communes Flandre Intérieure	BORRE
Monsieur	LEGROIS	Christophe	Communauté de communes Flandre Intérieure	BAILLEUL
Madame	KEIGNAERT	Sandrine	Communauté de communes Flandre Intérieure	EBBLINGHEM
Monsieur	LEMAIRE	Roger	Communauté de communes Flandre Intérieure	NIEPPE
Monsieur	BOURGEOIS	Pierre	Communauté de communes Flandre Intérieure	BOESCHEPE
Monsieur	BAES	Franck	Communauté de communes Flandre Intérieure	RENESECURE
Monsieur	DEBREU	Christophe	Communauté de communes Flandre Intérieure	PRADELLES
Monsieur	VERRIER	Jean-Michel	Communauté de communes Flandre Intérieure	METEREN
Monsieur	DRIEUX	François	Communauté de communes Flandre Intérieure	OUDEZEELE
Monsieur	SOODTS	Serge	Communauté de communes Flandre Intérieure	GODEWAERSVELDE
Monsieur	DECROCK	Benoit	Communauté de communes Flandre Intérieure	SAINT-JANS-CAPPEL
Monsieur	DEWYNTER	Jean-Jacques	Communauté de communes Flandre Intérieure	STEENBECQUE
Madame	STAELEN	Edith	Communauté de communes Flandre Intérieure	STEENVOORDE
Monsieur	DEVOS	Joël	Communauté de communes Flandre Intérieure	STEENWERCK
Monsieur	BEUN	Bernard	Communauté de communes Flandre Intérieure	TERDEGHEM
Monsieur	WALBROU	Dominique	Communauté de communes Flandre Intérieure	LE DOULIEU
Monsieur	VAESKEN	Dominique	Communauté de communes Flandre Intérieure	SAINT-SYLVESTRE-CAPPEL
Monsieur	CAPPAERT	Jean-Luc	Communauté de communes Flandre Intérieure	HONDEGHEM
Monsieur	HEYMAN	François	Communauté de communes Flandre Intérieure	WINNEZEELE
Monsieur	DARQUES	Jérôme	Communauté de communes Flandre Intérieure	MORBECQUE

Les conseillers syndicaux (suite)

Monsieur	DELIASSUS	Christian	Communauté de communes Hauts de Flandre	LEDRINGHEM
Monsieur	BONDUAËUX	Alain	Communauté de communes Hauts de Flandre	BAMBECQUE
Monsieur	VERMERSCH	Jérôme	Communauté de communes Hauts de Flandre	HONDSCHOOTE
Monsieur	COLAERT	Stéphane	Communauté de communes Hauts de Flandre	CROCHTE
Madame	BECKAERT	Marie-Andrée	Communauté de communes Hauts de Flandre	MILLAM
Madame	SOËTE	Marie-Agnès	Communauté de communes Hauts de Flandre	WARHEM
Madame	DELIASSUS	Claudine	Communauté de communes Hauts de Flandre	BISSEZEELE
Monsieur	BURETTE	Jean-Marc	Communauté de communes Flandre Lys	FLEURBAIX
Monsieur	ROLIN	Eddy	Communauté de communes Flandre Lys	HAVERSKEQUE
Monsieur	FICHEUX	Bruno	Communauté de communes Flandre Lys	ESTAIRES
Monsieur	DELAVAL	Christophe	Communauté de communes Flandre Lys	LESTREM
Monsieur	DUYCK	Joël	Communauté de communes Flandre Lys	MERVILLE
Monsieur	NORO	Bruno	Communauté de communes Flandre Lys	LA GORGUE
Monsieur	TURPIN	Edmond	Communauté de communes Flandre Lys	LA GORGUE
Monsieur	THUILLIER	Pierre	Communauté de communes Flandre Lys	SAILLY-SUR-LA-LYS
Monsieur	HENNEON	Francois-Xavier	Communauté de communes Flandre Lys	ESTAIRES
Monsieur	BOONAERT	Jean-Philippe	Communauté de communes Flandre Lys	LAVENTIE
Madame	DURUT	Jocelyne	Communauté de communes Flandre Lys	HAVERSKEQUE
Monsieur	LAZARO	Thierry	Communauté de communes de Pévèle en Carembault	PHALEMPIN
Monsieur	DESMAZIERES	Michel	Communauté de communes de Pévèle en Carembault	GONDECOURT
Monsieur	BOS	Alain	Communauté de communes de Pévèle en Carembault	WAHAGNIES
Monsieur	CHOCRAUX	Bernard	Communauté de communes de Pévèle en Carembault	CAPPELLE EN PEVELE
Monsieur	PROCUREUR	Marcel	Communauté de communes de Pévèle en Carembault	HERRIN
Monsieur	BALLEKENS	André	Communauté de communes de Pévèle en Carembault	PHALEMPIN

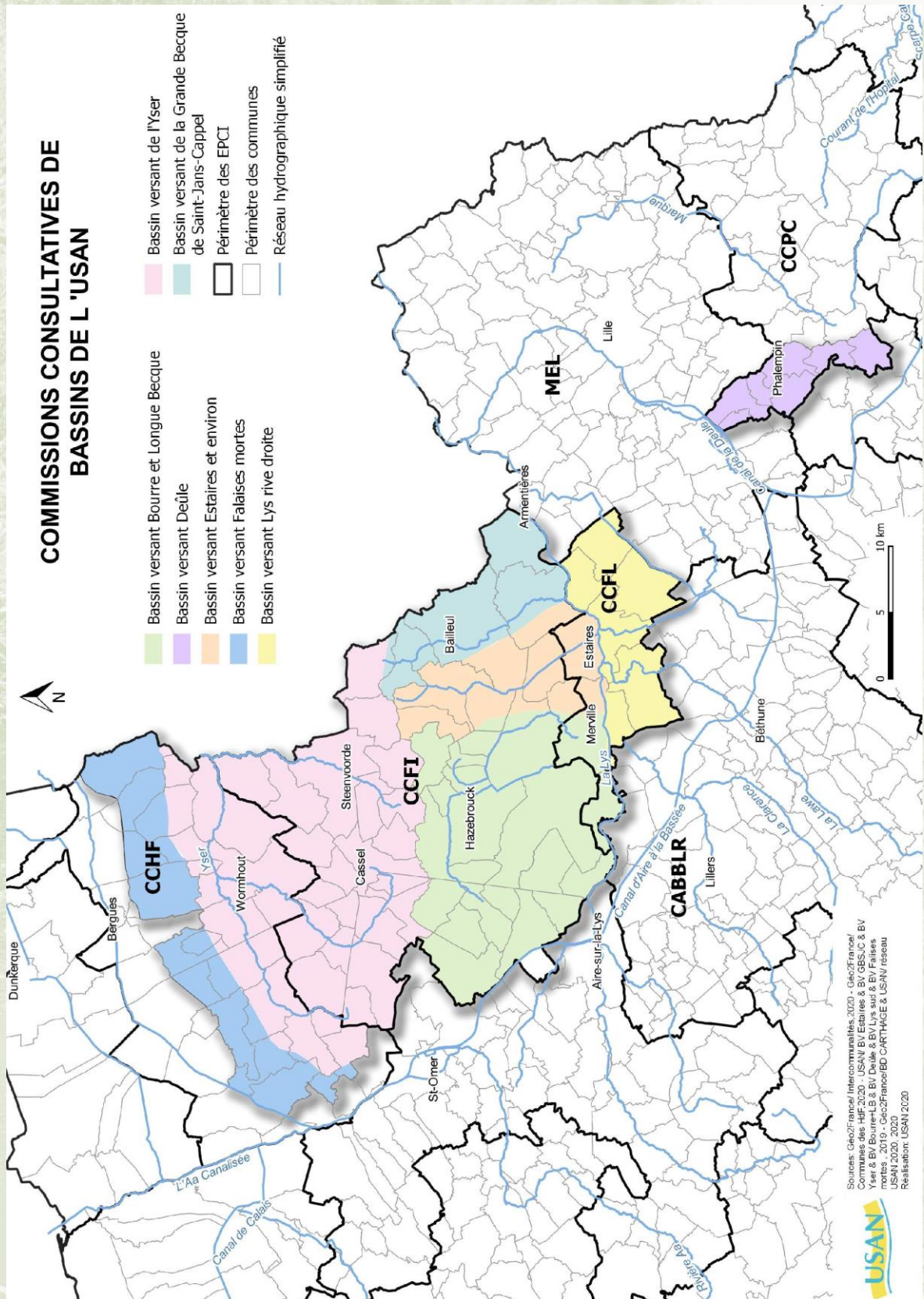
III. Gouvernance et organisation

A. Gouvernance au 31/12/2020



Commissions Consultatives de Bassin		
Commission de Bassin de l'Yser	Commission de Bassin de la Becque de Saint Jeans Cappel	Commission de Bassin de la Bourre/ Longue Becque
Commission de Bassin Deûle	Commission de Bassin d'Estaires	
Commission de Bassin Lys Rive Droite	Commission de Bassin de la Falaise Morte	

COMMISSIONS CONSULTATIVES DE BASSINS DE L'USAN

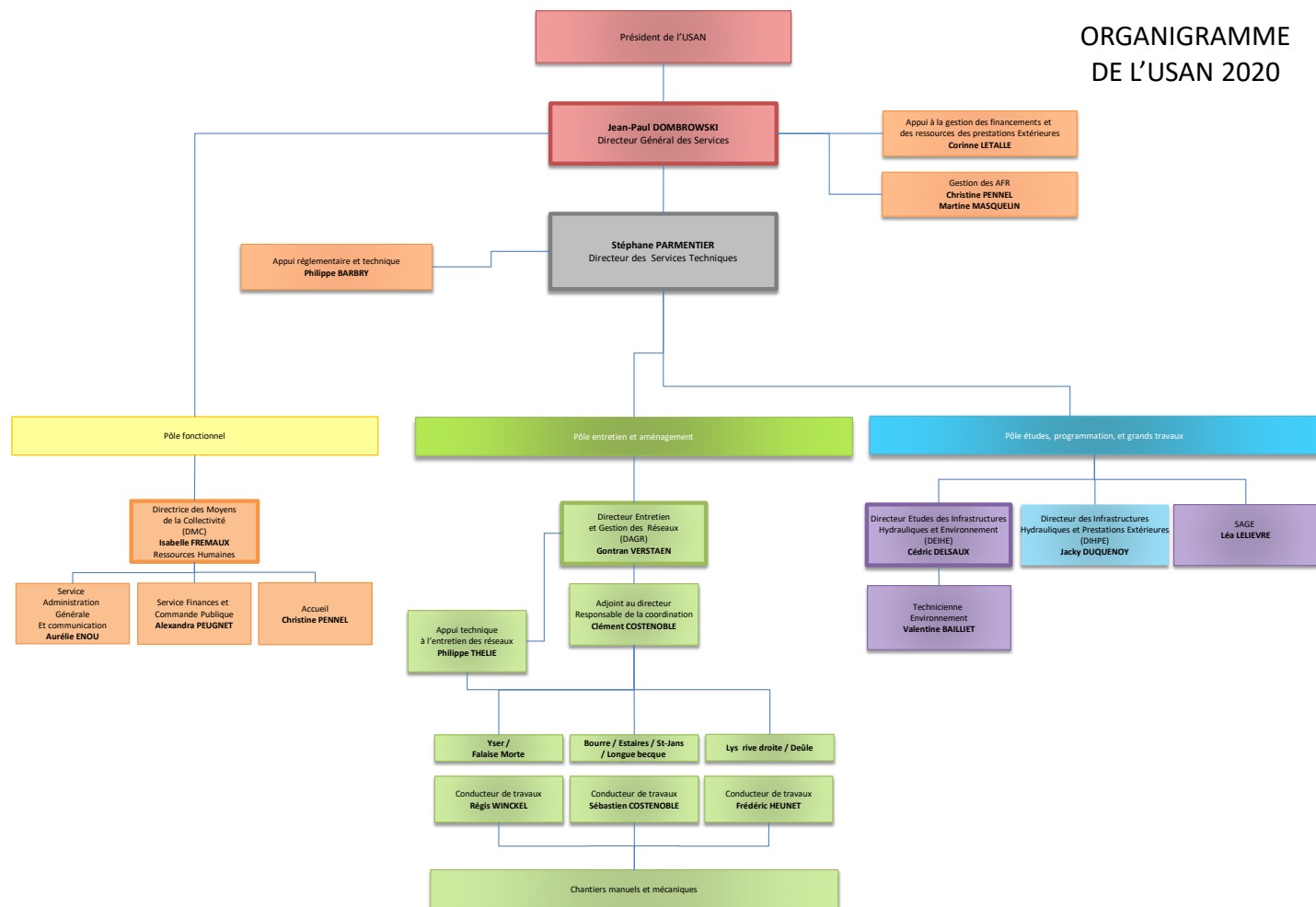


Sources: Geo2France/Intercommunalités 2020 - Geo2France/
Communes des HF 2020 - USAN BV Estaires & BV GBSJC & BV
Yser & BV Bourre-LB & BV Druke & BV Lys sud & BV Falaises
mortes - 2019 - Geo2France/BD CARTHAGE & USAN/reseau
USAN 2020 - 2020
Réalisation: USAN 2020



B. L'organigramme de l'année 2020

ORGANIGRAMME DE L'USAN 2020



C. Présentation des Directions et des Pôles

1) DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES: Stéphane Parmentier

La Direction générale des Services Techniques de l'Aménagement et de la Gestion des Réseaux assure la coordination et la programmation des opérations et travaux réalisés par l'USAN en régie ou en prestations.

Cette direction se décompose en deux pôles:

- Pôle entretien et Aménagement
- Pôle Etudes, Programmation et Grands travaux

Cette direction élabore et suit les Programmes:

- Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) de l'Yser et de la Lys.
- Programme Interreg LYSE, ECOSYSTEM et LINBATYS

Elle programme et réalise les dossiers nécessaires à la participation des partenaires techniques et financiers des actions de l'USAN.

a. Pôle entretien et Aménagement

Direction de l'Aménagement et de la Gestion des Réseaux : Gontran VERSTAEN

La Direction de l'Aménagement et de la Gestion des Réseaux assure les missions opérationnelles de l'USAN sur le terrain concernant l'entretien régulier des cours d'eau.

Cette direction gère :

- les travaux de faucardement et de défenses de berges,
- les travaux ponctuels de taille de la végétation,
- la mise en œuvre des futurs plans de gestion et de restauration des cours d'eau,
- le service de lutte contre les espèces invasives.

Pour mener à bien ces missions, sous l'égide du Directeur, elle est composée de

- Un adjoint au directeur responsable de la coordination
- Un agent dédié à l'appui technique à l'entretien
- 3 conducteurs de travaux, affectés à des territoires
- 14 agents en chantier manuel et mécanique.



b. Pôle Etudes, Programmation et Grands travaux

Direction Etudes des Infrastructures hydrauliques et Environnement: Cédric DELSAUX

La Direction Etudes des Infrastructures hydrauliques et Environnement pilote les études préalables à la création des zones d'expansion de crues ainsi que les études préalables nécessaires à la réalisation des travaux d'entretien ou de restauration des cours d'eau.

Elle assure également la prise en compte des problématiques environnementales et réglementaires dans les projets hydrauliques de l'USAN notamment au travers la réalisation des Evaluation environnementales, des dossiers d'autorisation et de déclaration au titre du code de l'environnement et les Plans de Gestion Ecologique des cours d'eau.

Elle poursuit la stratégie foncière élaboré pour les terrains nécessaires à la réalisation des travaux de l'USAN.

Direction des Infrastructures Hydrauliques et prestations extérieures : Jacky DUQUENOY

La Direction des Infrastructures Hydrauliques gère la réalisation et l'exploitation des projets de grandes ampleurs tels que les bassins de rétention, les zones d'expansion des crues, la rénovation des ouvrages, etc...

Cette direction émet également des avis techniques sur différents projets qui impactent les cours d'eau gérés par l'USAN comme les rejets d'eaux pluviales lors de travaux construction, les ouvrages d'art, les canalisations...



2) Pôle Fonctionnel: Direction des Moyens de la Collectivité: Isabelle Fremaux

Cette direction gère 4 domaines:

- **Finances** : Le service des finances prépare, met en forme, suit et contrôle l'exécution des documents budgétaires. Parmi ceux-ci on trouve le budget primitif, les décisions modificatives et le compte administratif. Il a en charge également la gestion financière de la trésorerie, les emprunts, la programmation pluriannuelle des investissements et la comptabilité analytique.

- **Ressources Humaines** : Le service des Ressources Humaines gère la paie et son application et met en œuvre les moyens de gestion individuelle et collective du personnel.

Le service assure auprès des salariés un rôle de conseil et d'assistance dans le domaine de la gestion des carrières (promotions, retraite ...). Le service des ressources humaines est enfin responsable du développement des compétences (formation, apprentissage...).

- **Marchés publics** : Le service des commandes publiques a en charge le lancement des procédures de marchés publics, leur suivi et leur contrôle.

- **Administration générale** : Le service assure le contrôle et l'élaboration de certains actes (délibérations, arrêtés, décisions du Président, rapports...)

3) L'USAN, Prestataire de Services

Au-delà de ses propres compétences, l'USAN a développé depuis de nombreuses années un partenariat étroit avec de nombreuses institutions et associations pour lesquelles elle assure un travail administratif financier et technique.

Ces prestations sont réalisées notamment pour le compte d'une quarantaine d'Associations Foncières de Remembrement, 3 Associations Syndicales Autorisées de Drainage, la 4^{ème} Section des Wateringues et le Syndicat Intercommunal de la Ravine.

Développer notre compétence environnementale au travers de l'insertion professionnelle des personnes en difficultés : l'USAN s'engage.

Avec les associations

**Orme
Activités**

Réagir



Notre syndicat renforce son partenariat avec les associations d'insertions spécialisées dans l'entretien environnemental des cours d'eau.

En 2019, l'USAN a continué son action en établissant un marché public en 3 lots pour un montant global de 105 000 € HT réservé spécialement à ce type de structure.

Ces travaux d'entretien ont consisté à

- Gérer la ripisylve (abattage et élagage),
- Eliminer les espèces végétales invasives,
- Assurer la défense de berge par des techniques de génie écologique végétal,
- Enlever les embâcles pouvant favoriser les inondations,
- Assurer la gestion des espèces végétales (élagage de saules têtards, ...).

C'est dans ce cadre que les associations d'insertion « **Orme activités** » (Hazebrouck) et « **REAGIR** » (Lestrem) ont entretenu cette année plusieurs dizaines de kilomètres de cours d'eau situés sur le territoire de l'USAN.

2^{ème} Partie

Rapport Technique sur le territoire de l'USAN

I. GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

A. ETUDES

- 1) Les plans de Gestion *page 21*
- 2) Les autres études sur les cours d'eau *page 25*

B. TRAVAUX

- 1) Faucardage *page 28*
- 2) Chantiers manuels et brigades vertes *page 31*
- 3) Restauration des cours d'eau *page 33*
- 4) Lutte contre le rat musqué et les espèces invasives *page 37*

II. PREVENTION DES INONDATIONS

A. ETUDES

- 1) Ouvrages hydrauliques *page 40*
- 2) Les autres études *page 51*
- 3) Lutte contre le ruissellement agricole *page 52*

B. TRAVAUX

- 1) Ouvrages hydrauliques *page 53*
- 2) Entretien des plantations et des ouvrages de lutte contre le ruissellement agricole *page 58*

III. FONCIER ET URBANISME

- A. Stratégie foncière *page 59*
- B. Gestion foncière *page 60*
- C. Servitudes *page 63*

VI. PARTENARIAT ET PROGRAMMES

- A. Projets de coopération transfrontalière *page 64*
- B. Programme concerté sur l'eau *page 66*
- C. Accompagnement technique et partenariat territorial *page 66*
- D. Les PAPI *page 66*
- E. Les SAGEs *page 68*

V. PRESTATIONS EXTERIEURES

- A. ASAD *page 81*
- B. AFR *page 81*
- C. 4^{ème} section de Wateringue *page 82*

I. GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

A. ETUDES

1) Les plans de Gestion

Les Plans de Gestion des cours d'eau sont destinés à programmer les actions d'entretien et de restauration des cours d'eau gérés par l'USAN pour 5 ans, et à légitimer l'action de la collectivité notamment au titre de l'article L.215-15 du code de l'environnement.

Elaborées dans le respect des réglementations en vigueur et avec le soutien financier des partenaires, les études préalables au Plans de Gestion visent un objectif d'atteinte du bon état écologique des cours d'eau fixé par la Directive Cadre sur l'Eau (23/10/2000) tout en assurant la gestion des écoulements et la lutte contre les inondations.

Après de nombreuses démarches réglementaires et administratives, et sur la base du nouveau territoire défini au 1er janvier 2019, 8 plans de gestion pluriannuels bénéficient d'un arrêté préfectoral portant autorisation au titre du Code de l'Environnement et d'une Déclaration d'Intérêt Général.

Les Plans de Gestion du Frênelet et du territoire Lys/Deûle ont été réduits des linéaires repris en gestion par la MEL et la CABALLR. Le territoire Lys / Deûle est aujourd'hui le territoire Lys rive droite.

Des conventions avec ces 2 Intercommunalités ont été signées afin d'établir un entretien partagé des cours d'eau communs.



Certains plans de gestion pluriannuels doivent faire l'objet d'un renouvellement. Les premières démarches de bilan, de renouvellement de la DIG et d'actualisation de l'état des lieux ont été entamées en 2020.

Ainsi, le linéaire retenu pour les actions d'entretien et de restauration des cours d'eau au titre des plans de gestion pluriannuel est **de 764 km**.

Des nouveaux linéaires devront prochainement faire l'objet d'un plan de gestion pour un linéaire total de 165 km :

- les nouveaux linéaires du territoire Lys rive droite (ex-SI3H) seront ajoutés au renouvellement du plan de gestion initial,
- le territoire de la Falaise Morte, nouvellement confié par la CCHF, sera réalisé par l'USAN ;
- les territoires Vieille Lys et Lawe, confiés en gestion par la CCFL et en lieu et place de l'ex-SIPAL, dont l'élaboration des plans de gestion est prévue par le SYMSAGEL ;
- le territoire de la Naviette et de la Deûle, sur la CC Pévèle-Carembault, fera l'objet d'un plan de gestion qui intégrera les nouveaux linéaires. Une coordination avec la MEL et la CAHC sera nécessaire.



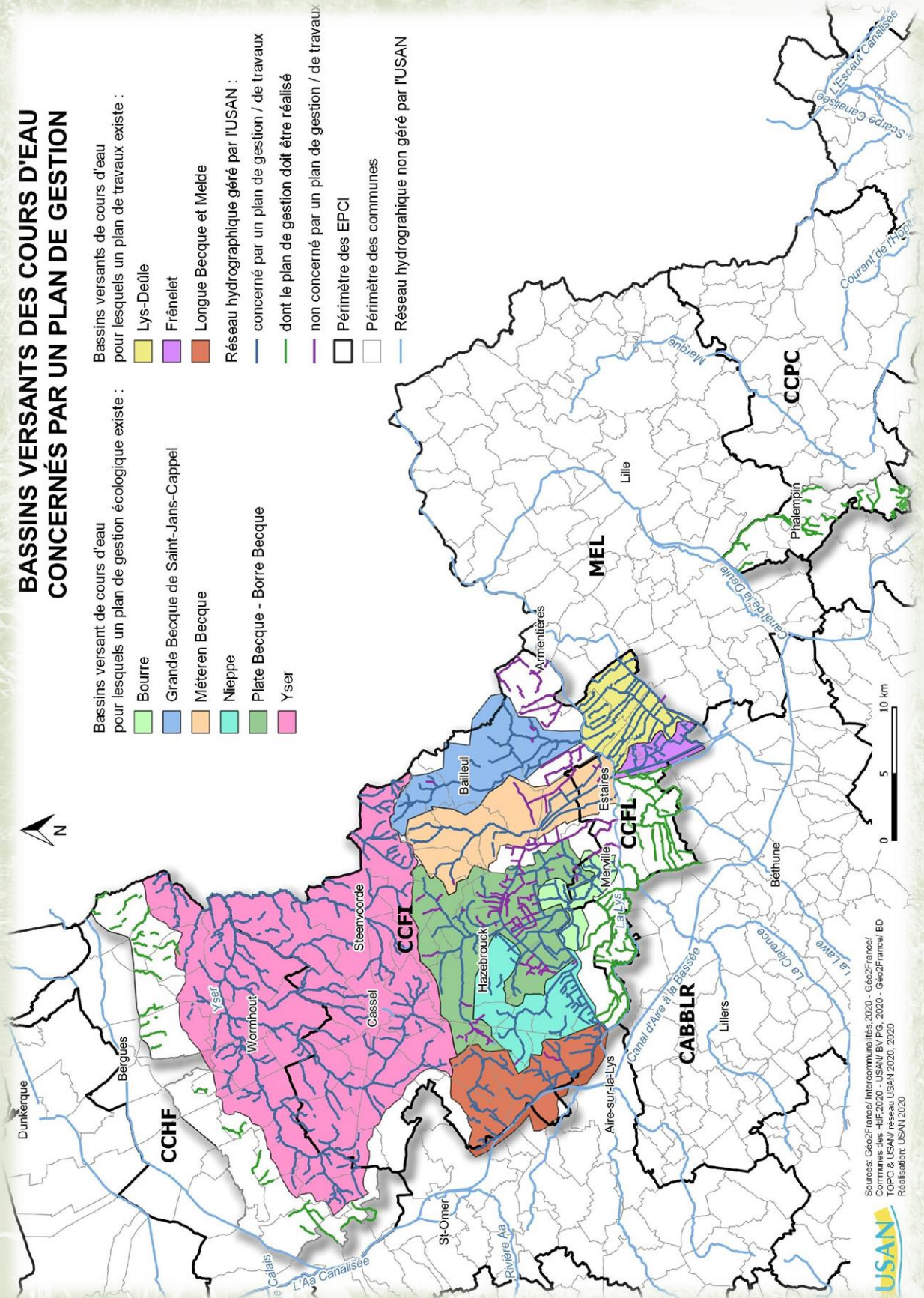
Récapitulatif et avancée des Plans de Gestion au 31/12/2020

Plan de Gestion	Début de l'étude	Linéaire concerné	Etat de la démarche		Renouvellement engagé depuis 2020
			au 1 ^{er} janvier 2021		
			Partie ETUDE	Partie REGLEMENTAIRE	
Méteren Becque	2009	49 km	Terminée Validée par le SIA Estaires en mars 2011	Mise en œuvre depuis le 28/12/2015	oui
Bourre	2010	27 km	Terminée Validée par le SIA Bourre en mars 2012	Mise en œuvre depuis le 14/12/2016	oui
Frênelet	2010	23,5 km	Terminée Validée par le SIA Lys Deule en septembre 2011	Mise en œuvre depuis le 26/02/2019	
Nieppe/ Canal Hazebrouck	2010	52 km	Terminée Validée par le SIA Bourre en mars 2012	Mise en œuvre depuis le 05/04/2017	
Yser	2011	353 km	Terminée Validée par le SIA Yser en novembre 2013	Mise en œuvre depuis le 26/09/2016	oui
Grande Becque Saint Jans	2011	47,5 km	Terminée Validée par le SIA Saint Jans en novembre 2012	Mise en œuvre depuis le 19/09/2017	
Plate Becque Borre Becque	2011	92 km	Terminée Validée par le SIA Bourre en novembre 2012	Mise en œuvre depuis le 06/12/2017	
Lys rive droite *	2011	67,5 km	Terminée Validation du SIA Lys Deûle en novembre 2012	Mise en œuvre depuis le 13/06/2016	
Longue Becque et Melde	2013	52 km	Terminé Validation par les élus en février 2014	Dossier déposé au service de police de l'eau le 23 février 2015 et complété le 30/06/2017. Dossier repris suite aux remarques de l'autorité environnementale. Enquête publique en 2021.	

* Transfert partiel ou total à la MEL à compter du 1^{er} janvier 2019



BASSINS VERSANTS DES COURS D'EAU CONCERNÉS PAR UN PLAN DE GESTION



2) Les autres études sur les cours d'eau

En complément de ces plans de programmation pluriannuelle, des dossiers ponctuels de travaux réguliers ou urgents sont traités directement par la réalisation de dossier loi sur l'eau dits de déclaration ou d'autorisation selon les seuils fixés par la nomenclature du R214-1 du code de l'environnement.

Aucun dossier réglementaire ponctuel sur la gestion des cours d'eau n'a été rédigé en 2020.



Des études topographiques, en vue de la préparation des dossiers loi sur l'eau ou suite à des demandes de travaux ou pour des besoins d'études, ont été réalisées en régie sur :

		lineaire (ml)	cubature (m3)
1 - BASSIN LYS DROITE			
Ct Delbecque	Lestrem	2 180	-
Ct du Petit chemin	Laventie	560	239
Ct du Vert Chemin	Laventie	1 280	722
Ct des amoureux	Laventie	2 090	ind.
Ct de la rue d'Enfer	Laventie	575	-
Ct du Tilleloy	Laventie	1 190	-
Ct Masselot	Laventie	800	629
Ct du Drumetz	Laventie / La Gorgue	2 320	1 314
Ct de Carnin	Laventie	350	69
Ct des Chevaux + antennes	Laventie	2 310	-
Ct de l'EpINETTE	Laventie	1 800	-
TOTAL		15 455	2 974
2 - BASSIN YSER			
TOTAL		-	-
3 - BASSIN BOURRE / LONGUE BECQUE			
Ruisseau du Galge	Caëstre / Eecke / Fletre	3 070	-
Affluent du Galge	Caëstre	620	-
Longue becque amont	Lynde	775	60
Fossé de Perde Straete	Vieux Berquin	2 800	ind.
Epurette becque	Merville	1 060	ind.
TOTAL		8 325	60
5 - BASSIN SAINT JANS			
Digues de la Blanche - Grande becque	Bailleul	1 740	-
TOTAL		1 740	-
6 - BASSIN DEULE			
Fossé de Gondécourt	Gondécourt	1 480	ind.
Fossé de la Vacherie	Gondécourt	1 290	ind.
TOTAL		2 770	ind.
TOTAL GENERAL		28 290	

Les **analyses de sédiments** sont obligatoires pour les travaux de dévasement afin de connaître leur devenir une fois hors d'eau. Plusieurs types d'analyses sont pratiqués notamment pour ce qui concerne les métaux et les hydrocarbures. Si besoin, des tests écotoxicologiques sont également réalisés. Parfois des études faunistiques et floristiques s'avèrent également nécessaires.

En 2020, des prélèvements ont été nécessaire pour analyser les conditions de réalisation du dévasement du courant des Amoureux à Laventie (bassin Lys Rive droite).



B. TRAVAUX

1) Campagne de faucardage 2020/2021

➤ Chiffres-clés de la campagne d'entretien des cours d'eau :

- ✓ **482 km** d'entretien mécanique hivernal (faucardage et éparage)
- ✓ **85 km** d'entretien mécanique estival (faucardage et éparage)
- ✓ Programme d'été : **72 km de faucardage et 13 km d'éparage**
réalisés entièrement en régie
- ✓ Programme d'hiver : **446 km de faucardage et 36 km d'éparage**
dont 332 km réalisés en régie
et 150 km en sous-traitance (3 lots) par voie de marché public
 - Yser / Falaise morte : SARL DAMBRICOURT
 - Bourre / Longue becque : Entreprise Claude DUVAL
 - Bourre / Estaires / St Jans / Lys droite : Entreprise Claude DUVAL

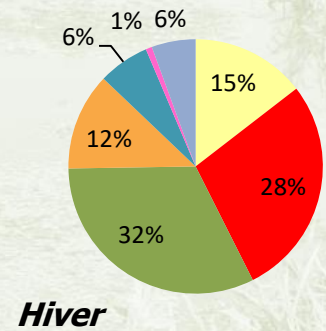
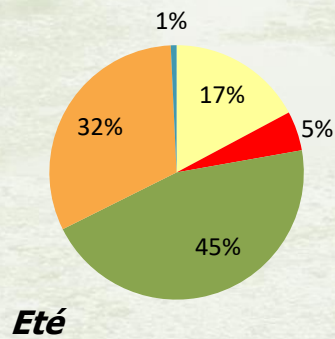
Total linéaire entretenu cumulé : 567 km pour la campagne 2020/2021



➤ Répartition des actions d'entretien par bassin.

	Eté		Hiver		Total été	Total Hiver
	Eparage	Faucardage	Eparage	Faucardage		
Lys rive droite	1.280 ml	13.455 ml	5.605 ml	64.450 ml	14.735 ml	70.055 ml
Yser	-	4.300 ml	10.410 ml	124.695 ml	4.300 ml	135.105 ml
Bourre / Longue Becque	5.330 ml	33.595 ml	16.075 ml	138.915 ml	38.925 ml	154.990 ml
Estaires et env.	5.720 ml	21.390 ml	2.970 ml	56.650 ml	27.110 ml	59.620 ml
St Jans	630 ml	-	-	31.285 ml	630 ml	31.285 ml
Deûle	-	-	1.390 ml	2.455 ml	-	3.845 ml
Falaise morte	-	-	-	26.960 ml	-	26.960 ml
TOTAL	12.960 ml	72.740 ml	36.450 ml	445.410 ml	85.700 ml	481.860 ml

		ETE	HIVER
1	Lys rive droite	17%	15%
2	Yser	5%	28%
3	Bourre / Longue Becque	45%	32%
4	Estaires et env.	32%	12%
5	St Jans	1 %	6.5%
6	Deûle	-	1%
7	Falaise morte	-	5.5%
	TOTAL	100%	100%

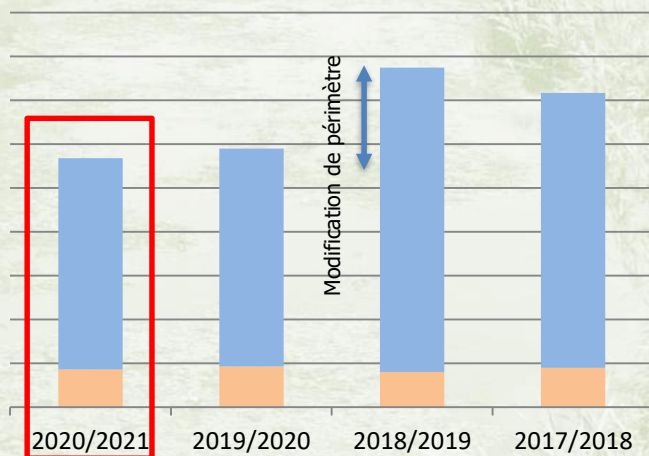


➤ **Evolution des linéaires entretenus.**

Les linéaires d'entretien hivernal comme celui estival diminuent très légèrement par rapport à la saison précédente.

Les travaux de faucardement et d'éparage tendent à se stabiliser depuis 2019 malgré la diminution du nombre de communes adhérentes,

	été fauc + epar	hiver fauc + epar	total
2020/2021	85.700	481.860	567.560
2019/2020	92.905	496.880	589.785
2018/2019	79.840	694.455	774.295
2017/2018	89.590	627.115	716.705
2016/2017	107.405	672.470	779.875



2) Chantiers manuels et brigades vertes

➤ Données générales

- Jusqu'à 14 agents de terrain de l'USAN interviennent de manière régulière sur les réseaux et certains ouvrages du territoire, pour effectuer de la surveillance ou des interventions d'urgence, comme les opérations de retrait d'embâcle.
- Les travaux **d'entretien manuel de cours d'eau** nécessitent en revanche une main d'œuvre abondante, et sont sous-traités en partie à 2 associations d'insertion : **RéAgir** et **Orme-Activité**.

➤ Types d'interventions réalisées

	REGIE		ASSOCIATIONS		TOTAL GENERAL	
	Nb chantiers	Nb d'heures consacrées	Nb chantiers	Nb d'heures facturées	Nb de chantiers	
Retrait d'embâcles	35	264	-	-	35	21.5%
Cours d'eau	33	1.184	37	4.186	70	43.0%
Ouvrages	22	110	-	-	22	13.5%
Bassins	9	292	-	-	9	5.5%
ZEC de Borre	2	176	-	-	2	1.0%
Invasives	1	16	-	-	1	0.5%
Plantations	17	486	2	342	19	11.5%
Aménagements éco.	6	70	-	-	6	3.5%
TOTAL	125	2.598	39	4.264	164	100.0%

En raison du contexte sanitaire et de la période d'inactivité induite (notamment mars à mai 2020), le nombre de chantier et d'heures consacrées a fortement baissé respectivement de 223 à 125 et de 12 157 h à 6 862 h en 2020.

Les travaux sur cours d'eau, ouvrages et embâcles sont restés relativement stables, alors que les activités d'aménagements écologiques et plantations (aménagements de pâturages, poses de clôtures, plantations de haies, dispositifs anti-érosion, etc..) ont diminué.

En lien avec les crues de début d'année 2020, un effort particulier a été consenti sur les tournées de surveillance du réseau et des ouvrages (écluses, siphons, clapets, grilles, digues, barrages et la station de pompage de Thiennes), essentiellement sur le bassin de la Bourre.

➤ **Nombre de chantiers réalisés – Nombre d’heures consacrées**

		Nb chantiers			Nb heures consacrées ou facturées		
Régie		125		76.0%		2.598	38.0%
Associations	RéAgir	22	39	13.5%	24.0%	1.721	4.264
	Orme Activités	17		10.5%		2.543	
TOTAL		164		100.0%		6.862	100.0%



➤ **Répartition des interventions par bassins**

	REGIE		ASSOCIATIONS		TOTAL GENERAL Nb de chantiers	
	Nb Chantiers	Nb d'heures consacrées	Nb Chantiers	Nb Heures facturées		
Lys rive droite	11	45	20	1.273	31	19.0%
Yser	43	1.100	11	1.301	54	33.0%
Bourre Longue Bcq.	51	1.186	4	565	55	33.0%
Estaires en env.	4	39	1	423	5	3.0%
ST Jans	12	144	2	648	14	8.5%
Deûle	3	44	0	0	3	2.0%
Falaise morte	1	40	1	54	2	1.5%
TOTAL	125	2.598	39	4.264	164	100.0%

Malgré la baisse des interventions, la proportion par bassin est restée identique.

3) Restauration des cours d'eau / hydraulique douce

➤ Travaux réalisés en régie

	Lys rive droite	Yser	Bourre – Longue Becque	Estaires et Environs	Grande becque de St jans	Deûle	Falaise morte	TOTAL
TRAVAUX DE RESTAURATION DE COURS D'EAU								
Défenses de berges Par tunage bois.	-	3 33 ml	3 51 ml	1 20ml	3 113 ml	1 6 ml	-	11 228 ml
Pose, retrait ou réfection d'ouvrages de servitude.	1	3	-	-	-	-	-	4
Chantiers d'égilage de berges woodcracker ou godet, débroussaillage, broyage.	1 500 ml	9 7.180 ml	1 4.060 ml	-	1 200 ml	-	-	12 11.940 ml
Chantiers de dévasement de cours d'eau.	-	3 480 ml	-	1 660 ml	-	-	1 280 ml	5 1.420 ml
Chantiers de dévasement d'ouvrages.	-	-	1 Ecluse	-	-	-	-	1
Retrait mécanique d'embâcles	4	6	-	-	2	1	-	13
Pose de clôtures avec assistance mécanique au godet	-	1 200 ml	-	-	-	-	-	1 200 ml
TRAVAUX DE LUTTE CONTRE L'EROSION								
Aménagement de dispositif anti-érosion avec assistance mécanique au godet	-	2 61 ml	1 118 ml	-	-	-	-	3 179 ml
Autres aménagements écologiques : Confection et pose de fagots	-	-	1	-	-	-	-	1
TOTAL	6	27	7	2	6	2	1	51

Malgré le contexte sanitaire, le nombre d'opérations de restauration réalisé en Régie est resté stable.

Les chantiers Woodcrackers et de retrait mécanique d'embâcles constituent aujourd'hui une part importante de l'activité, notamment sur le bassin de l'Yser où un programme régulier de gestion de la ripisylve par tronçons cohérents poursuit sa mise en place (Peene becque, Rivière Yser, Sale becque).



➤ **Travaux réalisés en sous-traitance**

	Fossé de Perde Straete	Fossé de l'Epurette
Commune	Vieux Berquin	Merville
Bassin	Borre – Longue Becque	Bourre – Longue Becque
Linéaire	2.000 ml	940 ml
Date d'exécution	Octobre 2020	Octobre 2020
Procédure	Aucune	Aucune
Entreprise prestataire	SARL DAMBRICOURT	

ZOOM sur la gestion et la restauration écologique des ripisylves

Pendant de nombreuses années, les opérations de faucardement généralisé ont nécessité le maintien d'une ripisylve très discontinue afin de faciliter le passage des engins.

Avec les évolutions réglementaires, la mise en place des Plans de Gestion et le recours de plus en plus importants aux équipes de cantonniers de rivière, s'est engagée une évolution des pratiques. Depuis 15 ans, les interventions intègrent de plus en plus la gestion différenciée de la ripisylve et des arbres anciens dits « gros sujets ».

La première étape a consisté à planifier dans le temps la gestion des boisements rivulaires. Une programmation pluriannuelle des élagages, étêtages, recépages a été définie pour chaque plan de gestion.

La seconde étape fut de remettre à niveau des boisements anciens, que les interventions strictement manuelles ne permettaient pas de traiter.

Ainsi, dans le cadre de la mise en œuvre d'un rattrapage d'entretien en particulier sur le bassin de l'Yser (Peene becque, Ey becque, Yser), l'USAN s'est dotée dès 2017 de moyens matériels spécifique pour compléter l'action manuelle des équipes: **pince woodcrackers**. Cet outil a permis un gain non négligeable de productivité et de sécurité.



ZOOM sur la gestion et la restauration écologique des ripisylves

Aujourd'hui, fort de l'expérience des premiers travaux des plans de gestion et des nombreuses opérations de replantation, l'USAN souhaite poursuivre sa démarche de gestion planifiée et raisonnée des boisements dans la perspective du renouvellement des programmations.

En s'appuyant sur le constat d'une ripisylve peu variée en essences et très vieillissante avec des problèmes sanitaires (chalarose du frêne, mortalité importante des gros saules, champignons...), il est proposé de renforcer certains secteurs boisés par des interventions ciblées.

Cela doit permettre :

- de limiter l'impact hydraulique de ces boisements déperissants (embâcles), qui sont très sensibles au changement climatique, et d'améliorer la qualité écologique des cours d'eau.
- de mobiliser les futurs programmes européens et de renouveler efficacement les Plans de Gestion.



4) Lutte contre le rat musqué et les espèces invasives

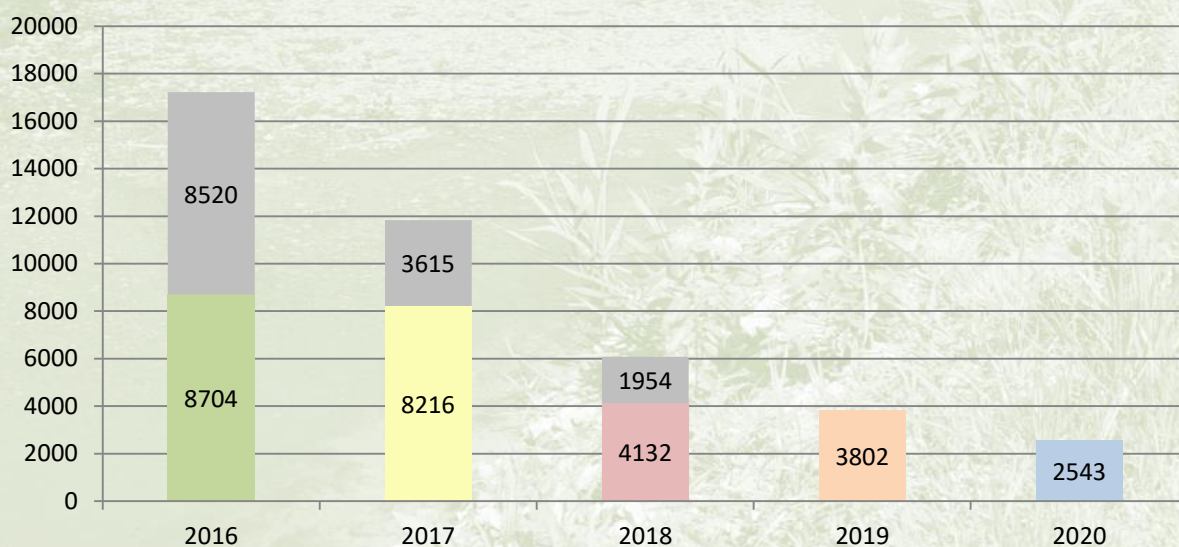
➤ Chiffres-clés de la campagne de piégeage 2020

Après un pic en 2015 avec plus de 18 000 prises, on observe une baisse continue et linéaire des prises, avec 2 543 prises en 2020 (-33% par rapport à 2019).

Il s'agit du niveau **LE PLUS BAS** de ces 20 dernières années. Ce phénomène peut s'expliquer par :

- les conditions climatiques (pluviométrie et niveaux d'eau faibles) défavorables sur plusieurs années consécutives
- une certaine maîtrise de l'infestation,
- la modification du territoire d'intervention des piégeurs de l'USAN

	2016	2017	2018	2019	2020
Communes USAN 2019 (hors MEL)	8704	8216	4132	3802	2543
Communes MEL	8520	3615	1954	-	-
TOTAL USAN	17224	11831	6086	3802	2543



➤ **Disparités du niveau d'infestation sur les 89 communes adhérentes**

Prises 2020	<10	10 à 20	21 à 50	51 à 100	>101
Nb communes	26	14	20	13	6
Part des communes concernées	33.0%	18.0%	25.0%	16.5%	7.5%

➤ **Répartition des prises par bassins**

	Prise 2019	Prise 2020	Evolution	Part par bassin
Lys rive droite	863	413	-52%	16%
Yser	1525	1083	-29%	42,5%
Bourre Longue Becque	683	453	-34%	18%
Estaires et env.	397	397	0%	15,5%
St Jans	264	197	-25%	8%
Deûle	70	0	-100%	0%
TOTAL	3802	100%	100%	

➤ **Résultats des prises réalisées par les bénévoles**

- 54 piègeurs bénévoles déclarés répartis sur 22 communes,
- 2 réponses de commune: 205 prises déclarées en 2020,
- aucune nouvelle convention signée depuis 2017 pour la fourniture de matériel.



➤ **Travaux de lutte contre l'hydrocotyle**

Suite aux lourds travaux de lutte contre l'hydrocotyle en 2018 sur le courant du Leet et le Courant du Doulieu (plus de 9 km), et après des interventions importantes sur la Plate becque et le courant du Laudyck en 2019, un passage régulier (2 fois par mois de mars à septembre) est réalisé chaque année pour arracher les foyers de repousses.

Quelques nouveaux foyers sont traités manuellement et au besoin sur la Bourre à Merville. La surveillance a été active en 2020 sur ces tronçons à risque.

➤ **Travaux de faucardement de la Lawe**

En 2020, l'USAN a réalisé le faucardement de 8 780 ml de la Lawe par l'entreprise COURTOIS dans la continuité de l'action réalisé par la CABBALR en amont.

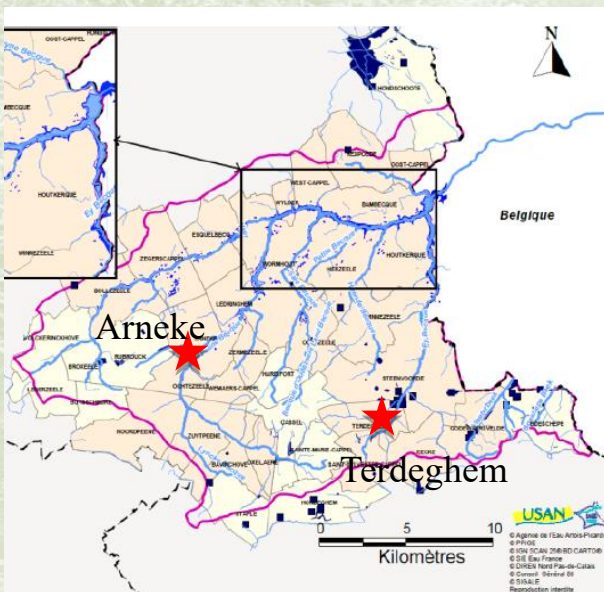


II. PREVENTION DES INONDATIONS

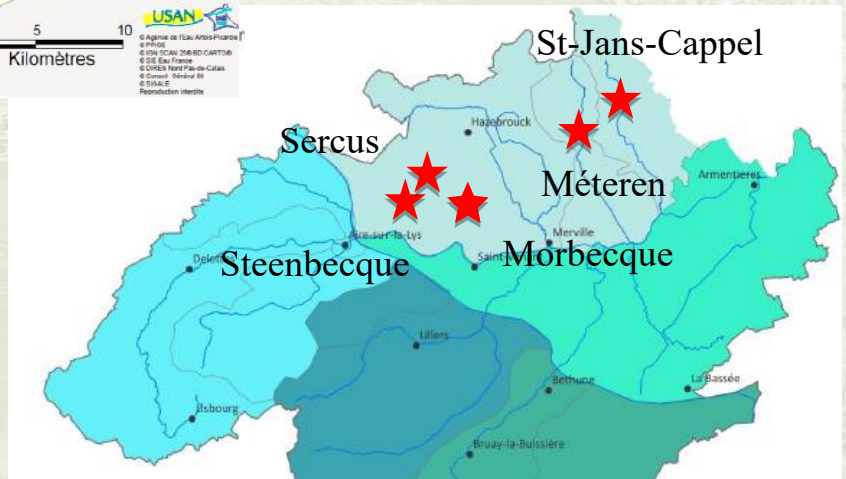
A. ETUDES

1) Ouvrages hydrauliques

Dans le cadre du PAPI de la Lys et dans le cadre du programme de l'Yser, l'USAN assure la maîtrise d'ouvrage de la conception et de la réalisation de 8 Zones d'Expansion de Crues.



Yser



Lys



- **Les ZEC de Terdeghem/Steenvoorde :**

Maitrise d'œuvre démarrée en 2015 et Stade « PRO » présenté en mars 2018.

Ce projet comprend en réalité deux ZEC qui sont situées sur la commune de Terdeghem juste en amont de la commune de Steenvoorde.

Volume de rétention = **47.470m³**.
(42.270 m³ pour la ZEC amont + 5.200 m³ pour la ZEC aval).

Ouvrage = deux remblais perpendiculairement à la Moe Becque avec ouvrage de gestion hydraulique (cadre béton avec vanne et déversoir de sécurité).

Cet aménagement permettra de protéger les biens et les personnes de la commune de Steenvoorde contre les risques de crue d'occurrence vicennale.

Les études ont été confiées au bureau d'étude Artelia pour un montant de 118 460 € hors taxes.

Montant actuel des travaux est de à **570 000 € HT attribué à l'entreprise GUINTOLI en 2020**

Financement prévu: FEDER, Agence de l'Eau

Emprise du projet = **10 ha de surinondation**

Les négociations foncières sont engagées avec l'appui de la SAFER. Des promesses de vente et de résiliation de bail ont été obtenues.

Entre 2018 et 2020, en concertation avec la DDTM 59 et plus globalement avec les services de l'Etat, des dossiers réglementaires ont été établis : Dossier d'Autorisation Environnementale et la Déclaration d'Utilité Publique.

La complétude du dossier a été actée en mars 2020.

Lors de la consultation administrative, le projet a fait l'objet des avis de la DREAL, de la Chambre d'Agriculture, de l'Office Français de la Biodiversité (OFB), de la Fédération de Pêche et des Milieux Aquatiques, de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE), et de la Commission Nationale de Protection de la Nature (CNPN).

Des réponses ont été apportées aux questions et recommandations de ces structures, et ont été jointes au dossier en vue de l'enquête publique qui a eu lieu du 1^{er} décembre 2020 au 19 janvier 2021.

- **La ZEC de la levrette à St-Jans-Cappel :**

Maitrise d'œuvre démarrée en 2016 et Stade « PRO » présenté en avril 2018.

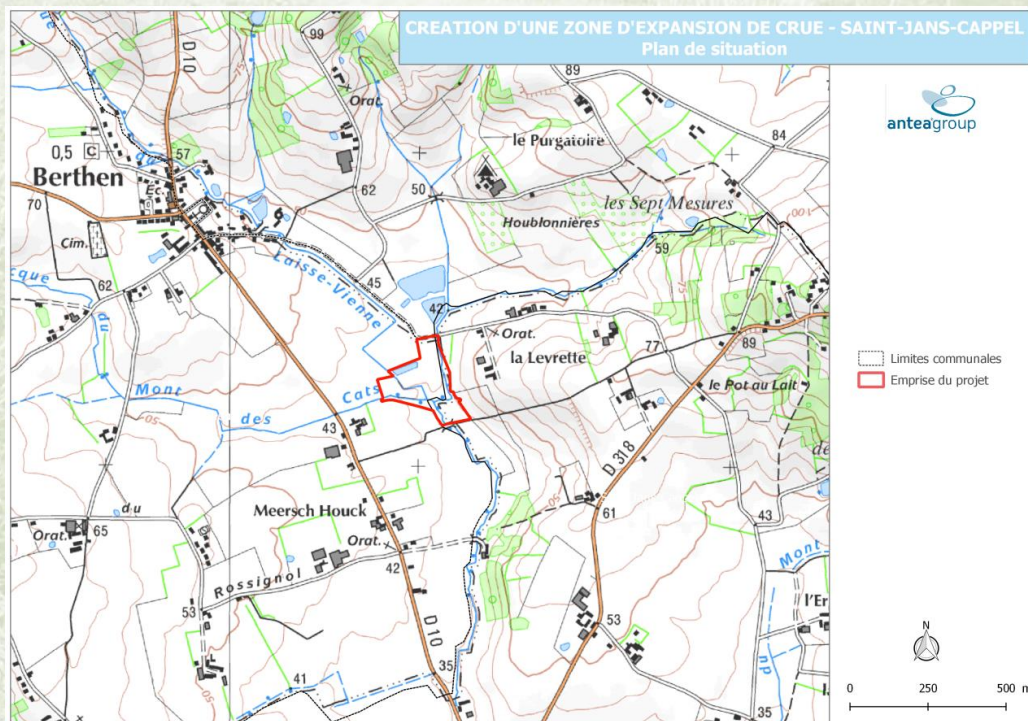
Le projets d'aménagement de La ZEC de la Levrette consiste à réaliser une zone d'expansion de crue sur la Grande Becque de Saint Jans Cappel en aval du chemin de Berthen au Mont Noir et en limite communale de Saint Jans Cappel/Berthen.

Volume de rétention = **38 500 m³**

Ouvrage = remblai perpendiculaire à la Grande Becque de Saint Jans + travaux de terrassement / décaissement, avec ouvrage de gestion hydraulique (cadre béton avec vanne et déversoir de sécurité).

Cet aménagement permettra de protéger les biens et les personnes situés en aval contre les risques de crue d'occurrence vicennale.

Les études ont été confiées au bureau d'étude « Antéa » pour un montant de 85 500 € HT.



Montant des travaux estimé à **1 400 000 € HT** en 2019 en tenant compte des obligations réglementaires de gestion des déblais et des coûts relatifs à l'évacuation en ISDI.

Financement prévu: FEDER, PAPI de la Lys (Etat), Agence de l'Eau.

Emprise du projet = **3,80 ha**.

Les négociations foncières sont engagées avec l'appui de la SAFER. La majorité des promesses de vente et de résiliation de bail ont été obtenues.

Entre 2018 et 2020, en concertation avec la DDTM 59 et les services de l'Etat, des dossiers réglementaires ont été établis : dossier d'Autorisation Environnementale et Déclaration d'Utilité Publique. Le projet est fortement concerné par la problématique de gestion des déblais et de compensation de la destruction des zones humides.

La complétude du dossier a été actée en août 2020.

Lors de la consultation administrative, le projet a fait l'objet des avis de la DREAL, de la Chambre d'Agriculture, de l'Office Français de la Biodiversité (OFB), de la Fédération de Pêche et des Milieux Aquatiques, de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE), et de la Commission Régional de Protection de la Nature (CSRPN).

Des réponses ont été apportées aux questions et recommandations de ces structures, et seront jointes au dossier en vue de l'enquête publique qui aura lieu au deuxième semestre 2021.

- **Les ZEC de Steenbecque et de Sercus :**

Maitrise d'œuvre démarrée en 2016 et Stade « PRO » présenté en avril 2018.

Ce projet comprend deux ZEC qui sont situées sur les communes de Sercus et Steenbecque.



Volume de rétention = **9 000 m³ et 7 600 m³**

Ouvrage Sercus = série de bassin de rétention en cascade / remblai perpendiculairement à la Zerle Becque + travaux de terrassement / décaissement de l'ordre de 9 600 m³ de terre.

Ouvrage Steenbecque = remblai perpendiculaire à la Petite Steenbecque et le long de la rue Groendal Haut.

Ces aménagements permettront de protéger les biens et les personnes situés en aval contre les risques de crue d'occurrence vicennale.

Les études de ces deux ZEC ont été confiées au bureau d'étude « Antéa » pour un montant de 89 400 € HT.

Montant des travaux estimé à **750 000 € HT** en 2019 en tenant compte des obligations réglementaires de gestion des déblais et des coûts relatifs à l'évacuation en ISDI.

Financement prévu: Interreg LYSE, PAPI de la Lys (Etat), Agence de l'Eau, PAPI

Emprise du projet = **4 ha**.

Lors des négociations foncières engagées avec l'appui de la SAFER, l'ensemble des promesses de vente et de résiliation de bail a été obtenu sur Sercus. Cependant, sur Steenbecque une démarche d'expropriation sera inévitable.

Entre 2018 et 2021, en concertation avec la DDTM 59 et les services de l'Etat, des dossiers réglementaires ont été établis : Dossier d'Autorisation Environnementale et Déclaration d'Utilité Publique. Le projet est fortement concerné par la problématique de gestion des déblais et de compensation de la destruction des zones humides.

En 2020, une zone de compensation des zones humides a été trouvée et validée par la DDTM.

La complétude du dossier est attendue en mai 2021.

- **La ZEC du Romarin:**

Maitrise d'œuvre démarrée en 2016 et Stade « PRO » rendu en décembre 2018 (présentation en mars 2019).

Ce projet comprend une ZEC située à Morbecque au lieu-dit « le romarin ».

Volume de rétention = **50 000 m³**

Ouvrage = remblai perpendiculaire à la Grande Steenbecque.

Cet aménagement permettra de protéger les biens et les personnes situés en aval contre les risques de crue d'occurrence vicennale.

Les études de cette ZEC ont été confiées au bureau d'étude « Artélia » pour un montant de 82 450 € HT.

Montant des travaux estimé à **520 000 € HT** en 2019.

Financement prévu: PAPI de la Lys (Etat), Agence de l'Eau;

Emprise du projet = **6,2 ha de surinondation**

Les négociations foncières sont engagées avec l'appui de la SAFER. Des promesses de vente et de résiliation de bail ont été obtenues.

Entre 2019 et 2021, en concertation avec la DDTM 59 et les services de l'Etat, des dossiers réglementaires ont été établis : Dossier d'Autorisation Environnementale et la Déclaration d'Utilité Publique.

La complétude du dossier est attendue en mai 2021.



- **La ZEC des 4 fils Aymon à Méteren :**

Maitrise d'œuvre démarrée en 2017 et Stade « PRO » rendu en décembre 2018.

Ce projet concerne l'aménagement des étangs des 4 fils Aymon situé sur la commune de Méteren. Les travaux d'aménagement consistent à dévaser et agrandir les étangs existants afin d'obtenir un volume de rétention supérieur, tout en maintenant les usages et en améliorant la qualité écologique du plan d'eau.

Volume de rétention = **85 600 m³**



Ouvrage = remblai en travers de l'étang / ouvrage d'alimentation et de vidange.

Cet aménagement permettra de protéger les biens et les personnes situés en aval contre les risques de crue d'occurrence vicennale.

Les études ont été confiées au bureau d'étude Artelia pour un montant de 99 935 € HT.

Le montant actuel des travaux est de **1 650 000 € HT. Le marché a été attribué à l'entreprise GUINTOLI en 2020**

Financement prévu: FEDER, PAPI de la Lys (Etat), Agence de l'Eau.

Pour s'assurer de bénéficier des Fonds de l'Etat dans le cadre du PAPI, il a été de ce fait nécessaire de réaliser à nouveau une ACB (analyse coût/bénéfice) partielle au regard du nouveau niveau de protection et du coût actualisé.

Il s'avère que malgré cela, l'ACB reste rentable à moins de 50 ans.

La prise en charge du surcoût a été validé dans le cadre de l'avenant n°2 au PAPI de la Lys en septembre 2020.

Emprise du projet = 10,7 ha, sur des terrains communaux.

Entre 2018 et 2020, en concertation avec la DDTM 59 et les services de l'Etat, des dossiers réglementaires ont été établis dont un dossier d'autorisation.

La complétude du dossier a été actée en juillet 2020.

Lors de la consultation administrative, le projet a fait l'objet des avis de la DREAL, de la Chambre d'Agriculture, de l'Office Français de la Biodiversité (OFB), de la Fédération de Pêche et des Milieux Aquatiques, de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE), et de la Commission Nationale de Protection de la Nature (CNP).

Des réponses ont été apportées aux questions et recommandations de ces structures, et ont été jointes au dossier en vue de l'enquête publique qui a eu lieu du 15 février au 15 mars 2021.

- **La ZEC d'Arnèke :**

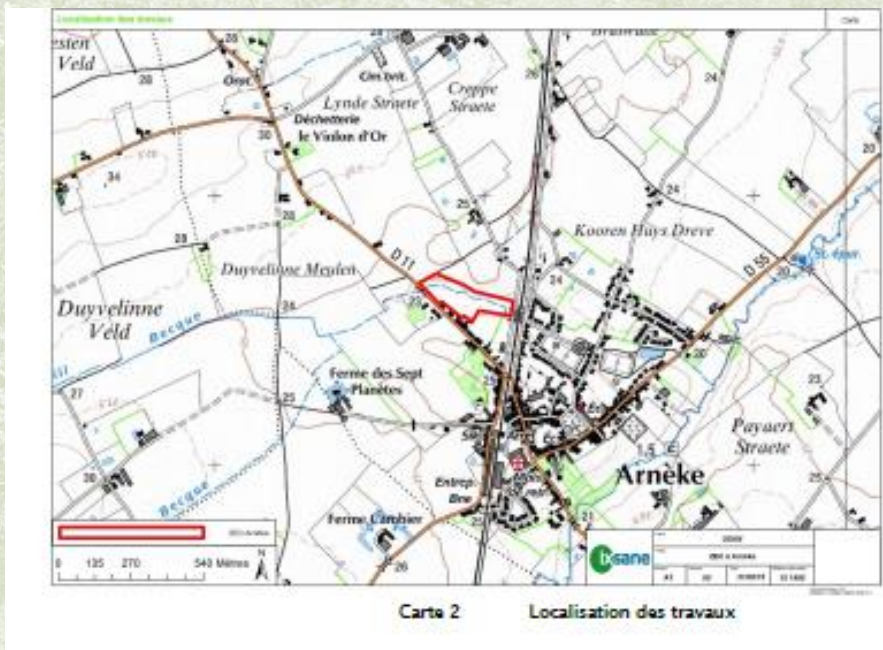
Ce projet concerne l'aménagement d'une ZEC située sur la commune d'Arnèke, sur la Pis Becque.

La maîtrise d'œuvre est assurée en direct par les services techniques de l'USAN du fait de la conception simplifiée de ces ouvrages (bassin de rétention).

La ZEC d'Arnèke se situe sur la Pis Becque en amont de la voie ferrée et de la commune.

Volume de rétention Arneke= **8 200 m³**

Ouvrage Arnèke = bassin de rétention avec un limiteur de débit sur la Pis Becque + travaux de terrassement / décaissement de l'ordre de 16 500 m³ de terre



Cet aménagement permettra de protéger les biens et les personnes situés en aval contre les risques de crue d'occurrence quinquennal.

Montant actuel des travaux est de à **255 000 € HT attribué à l'entreprise GUINTOLI en 2020**

Financement prévu: FEDER interreg , Agence de l'Eau.

Emprise du projet = **3,2 ha, sur des terrains communaux** d'Arnèke (obtenu dans le cadre de l'aménagement foncier)

Entre 2018 et 2020, en concertation avec la DDTM 59 et les services de l'Etat, des dossiers réglementaires ont été établis dont un dossier d'autorisation.

L'enquête publique réglementaire s'est déroulée du 10 février au 11 mars 2020. Un arrêté préfectoral a été obtenu en juillet 2020.

Les travaux ont débuté au mois d'octobre 2020.

Les terrassements ont été réalisés pendant l'hiver, ce qui a permis d'une mise en service partielle de la ZEC.

Les travaux se poursuivront jusqu'au printemps 2021:

- remblai de terres agricoles
- évacuation des déblais excédentaires en ISDI,
- clôtures, portails et les travaux de finition.



Travaux de terrassement en novembre 2020



Mise en service fin décembre 2020

2) Les autres études

- **Etude ZEC du Galge à Caestre**

Le projet de ZEC à Caestre, programmé dans le cadre du PAPI de la Lys, a été présenté conjointement par le SYMSAGEL et l'USAN aux élus locaux en 2018. Le SYMSAGEL a engagé un diagnostic foncier avec l'appui de la SAFER. La réunion de lancement de cette étude a eu lieu en septembre 2020.

- **Etude préalable au Schéma Directeur de Gestion des Eaux pluviales du bassin d'apport de Steenvoorde**

L'élaboration du schéma directeur de gestion des eaux pluviales sur le bassin versant d'apport de Steenvoorde consiste en la réalisation d'un Diagnostic du fonctionnement hydraulique et de l'état de la qualité physico-chimique des milieux récepteurs ainsi que d'une étude hydraulique afin d'améliorer la connaissance et la compréhension du fonctionnement global du territoire.

Cette étude est portée par la CCFi dans le cadre du projet Interreg « LYSE » et vient compléter la connaissance et les aménagements de lutte contre les inondations (ZEC de Terdeghem). L'USAN apporte un appui technique au maître d'ouvrage.

Les objectifs sont de déterminer une stratégie de gestion des eaux pluviales, adaptée aux enjeux, de définir un Programme d'actions cohérent et réaliste, et de traduire ces éléments dans le zonage pluvial et dans le PLUi-H.

L'étude est réalisée par « SEPIA Conseils »; celle-ci a démarré en avril 2019 par une première phase d'état des lieux.

.
Dans le cadre de la seconde phase, une campagne de mesures d'une durée de 8 semaines a eu lieu de mi-janvier à mi-mars 2020.

Cette campagne de mesure a permis de réaliser la modélisation qui sera présentée en janvier 2021.

3) Lutte contre le ruissellement agricole

L'année 2020 a vu la poursuite d'un nouveau programme de travaux de lutte contre les ruissellements en zone agricole engagé en 2018. Ces aménagements, concertés par le biais d'une animation locale assurée conjointement par l'USAN et la Chambre d'Agriculture, ont été rassemblés au sein d'un dossier de Déclaration d'Intérêt Général (DIG). Des conventions ont été signées avec les propriétaires et les exploitants.

Ce dossier concerne les bassins versants de la Lys et de l'Yser sur les communes de Sercus, Saint-Jans-Cappel, Saint-Sylverstre-Cappel, Bailleul, Godewaersvelde et Oudezeele.

Il concerne la réalisation des ouvrages suivants :

-325 ml de fascine et 3 936 ml de haie,

-192 ml de noue ou bandes enherbées et 59 ml de merlon de terre / diguette végétale.

Les travaux ont débuté en décembre 2019 et se sont poursuivis au printemps puis à l'automne 2020.



Réalisation fascine et haie sur Sercus

B. TRAVAUX

1) Ouvrages hydrauliques

- **Malfaçon des ZEC de la Bourre**

En février 2016, lors de la mise en service des ouvrages de la ZEC de Borre, il a été constaté que les hauteurs des vannes et vantelles des vannages n°1 et n°2 ne permettaient pas de retenir les volumes de rétention fixés dans les arrêtés préfectoraux.



La cote maximale du vannage complètement déployée est de 18,53 m alors qu'elle doit être de 19,63 m

Le 17 juin 2016, une procédure judiciaire a été ouverte au Tribunal administratif de Lille à l'encontre du maître d'œuvre « Ingerop » et du groupement d'entreprises « Guintoli/NGE » titulaire du marché de travaux. Un expert a été désigné et a rendu un rapport en avril 2017 mettant en avant des désordres affectant les déversoirs et les vannes inhérents aux malfaçons liées aux travaux des entreprises.

Dans ce contexte les parties se sont rapprochées afin d'établir conjointement un protocole d'accord amiable. Les versions établies et validées par l'USAN en octobre 2018 et en mai 2019, n'ont pas été signées par les prestataires.

Ainsi le 20 décembre 2019, il a été décidé de porter l'affaire devant le tribunal administratif avec le dépôt d'un mémoire. Le Président du Tribunal Administratif a désigné par ordonnance en date du 10 juillet 2020 une conciliatrice. Deux réunions de concertation ont eu lieu le 13 octobre 2020 et 13 novembre 2020.

Les entreprises ont reconnu les faits qui leur sont reprochés et leur responsabilité dans ce dossier. Un accord commun doit être rédigé et discuter au début de l'année 2021. Les travaux de réfection seraient prévus en septembre 2021.

- **Gestion des ouvrages existants : Contrôle des ouvrages/digues : protocole d'entretien, de surveillance et de mise en sécurité**

Un projet de protocole a été rédigé au mois de septembre 2017 dans le but d'organiser et de suivre les travaux d'entretien et de réparation de nos ouvrages.

Celui-ci inventorie tous les ouvrages qui nécessitent des travaux de surveillance et de maintenance.

Les visites périodiques sont consignées dans un registre comprenant des fiches techniques pré-remplies ainsi qu'un guide. Elles font l'objet d'un bilan semestriel.

Le retour d'expérience nous permet d'évaluer et d'améliorer ce protocole annuellement, ainsi que d'actualiser l'inventaire des ouvrages.

- **La réhabilitation du barrage du Grand Dam :**

Les vannes du barrage du Grand Dam à Morbecque ont été restaurées voici plus d'une dizaine d'années. Hélas depuis, des fuites sont apparues dans les maçonneries, au droit des bajoyers et les diagnostics réalisés ont recommandé de ne pas reconstruire un ouvrage sur place.



De ce fait, il a été décidé de déplacer le barrage en amont, sur un génie civil neuf, et parallèlement de réaliser une rivière de contournement afin de rétablir la libre circulation des poissons.

Un contrat de maîtrise d'œuvre a été conclu avec le bureau d'étude BIEF pour un montant de 61 325 € HT.

Entre 2018 et 2020, le dossier a été soumis à une instruction administrative et réglementaire. L'arrêté préfectoral autorisant les travaux a été reçu le 28 avril 2020.

Le marché de travaux a été attribué le 28 juillet 2020 au groupement d'entreprises Lebleu & Freyssinet pour un montant de 572 000 € HT. Ce projet est inscrit au programme européen « Ecosystem » .

Les travaux ont débuté au mois d'octobre. La rivière de contournement a été réalisée et mise en service à l'automne 2020.

Les travaux de réalisation du nouveau génie civil et de déplacement du barrage auront lieu au cours du premier semestre 2021.



- **Travaux de dévasement du bassin de la becque du Mont Noir :**

Le bassin de la Becque du Mont Noir, construit il y a environ 20 ans, s'est très fortement ensasé.

Après 4 années de procédure réglementaire, l'arrêté préfectoral autorisant les travaux a été reçu en novembre 2018.

Les travaux ont débuté en septembre 2019 et se réalisent sur 2 années consécutives.

Ils ont été confiés à l'entreprise Lebleu pour un montant de environ 207 400 €.

Les travaux ont été ajoutés au programme Interreg « LINBATYS » et bénéficient donc d'un cofinancement européen.

La seconde tranche de travaux a eu lieu à l'été 2020 et l'ensemble du marché a été réceptionné le 28 septembre 2020. En application des mesures de l'arrêté préfectoral, un suivi botanique sera réalisé sur 10 ans.



- **Station de pompage de Thiennes:**

Après un diagnostic approfondi, il s'est avéré nécessaire de remettre en état les réducteurs des pompes.

Le marché de travaux a été lancé en juillet 2020 et a été attribué à l'entreprise Vandezande le 8 septembre 2020 pour un montant de 20 850 € HT.

Les travaux ont débuté au mois d'octobre 2020 et d'achèveront en 2021.



2) Entretien des plantations et des ouvrages de lutte contre le ruissellement agricole

Sur les aménagements antérieurs, de nombreux remplacements de plants ont dû être assurés en régie ou dans le cadre des garanties de reprises par les entreprises de travaux du fait, notamment, des conditions particulièrement sèches de la période estivale.

La campagne d'entretien des dispositifs de lutte contre les ruissellements en zone agricole a été réalisée pour sa quatrième année en 2020, majoritairement en régie.

L'entretien est programmé dans le cadre d'un plan de Gestion défini sur la période 2017 – 2020, renouvelé sur la période 2020 – 2022.

Les travaux d'entretien portent sur près de 9,4 km d'ouvrage d'hydraulique douce et plus de 15 km de ripisylve.



L'entretien des plantations nécessite également une surveillance annuelle renforcée les premières années, en particulier sur l'arrosage nécessaire face aux printemps secs de ces dernières années..

III. FONCIER ET URBANISME

A. Stratégie foncière

L'USAN est dotée d'un protocole d'indemnisation foncière des propriétaires et exploitants agricoles pour les futures zones d'expansion des crues, établi en collaboration avec les élus de l'USAN, la FDSEA et la Chambre d'Agriculture.

Ce protocole foncier a été validé lors du Comité Syndical du 14 mars 2018.

En matière d'acquisition foncière, par décision du comité syndical du 28 mai 2018, l'USAN a décidé **qu'en règle générale les communes n'auront plus à procéder à l'acquisition foncière des terrains concernés par les ouvrages hydrauliques.**

Des discussions ont porté sur l'état d'avancement des négociations foncières avec la SAFER sur les différents projets de ZEC.

Pour rappel, après la signature des deux **conventions foncières avec la SAFER** en 2014 pour le bassin versant de la Lys et en 2015 pour le bassin versant de l'Yser, l'USAN a élargi le périmètre des missions confiées en y ajoutant en 2018 d'une part le recueil des accords amiables auprès des propriétaires privés en sus des propriétaires et exploitants agricoles concernés et d'autre part le suivi des dossiers de vente jusqu'à la validation des projets d'actes établis par les notaires.

Toutefois, pour certaines parcelles, des rencontres et des échanges ont eu lieu directement avec les élus de l'USAN et les services techniques.

A ce titre, plusieurs réunions de suivi ont eu lieu avec la SAFER en mars, juillet et septembre 2020.

Les promesses de vente et résiliation de baux obtenues ont été déposées chez le notaire de l'USAN (Maître COUSTENOBLE à Fournes-en-Weppes).

Le bilan de l'année 2020 est le suivant:

ZEC	A obtenir		Obtenu		Obtenu en 2020		Arpentage en 2020	Acte notarié en 2020
	Promesse de Vente	Résiliation de Bail	Promesse de Vente	Résiliation de Bail	Promesse de Vente	Résiliation de Bail		
Sercus	7	4	7	4	7	4	5	1
Morbecque	6	7	3	2	1	2	2	0
Saint Jans Cappel / Berthen	11	7	8	6	1	0	0	2
Terdeghem	29	29	10	9	2	0	0	0

Dans le cadre de cette démarche foncière, certains dossiers de Déclaration d'Utilité Publique ont été réalisés et déposés conjointement avec les dossiers d'Autorisation Environnementale.

Pour le dossier des ZEC de Terdeghem et de Saint-Jans-Cappel, des échanges avec la préfecture et une lecture juridique par un avocat ont été nécessaires.

Il a été également indispensable de procéder à l'actualisation de la plupart des estimations réalisées par les services des Domaines.

B. Gestion foncière

Le domaine foncier de l'USAN s'est fortement élargi avec les acquisitions menées pour la réalisation des ZEC de Borre. Mais d'autres ZEC sont également en propriété de l'USAN ou simplement mises à disposition par les collectivités territoriales. L'ensemble de ce patrimoine doit être géré scrupuleusement en programmant des actions régulières d'entretien et en anticipant les travaux plus importants.

Après la mise en place du plan de gestion des ZEC de Borre en fin d'année 2015, il est nécessaire de renouveler ce programme avec l'ambition d'améliorer la qualité écologique du site et de bénéficier des aides de l'Agence de l'Eau. Ainsi, l'USAN a conventionné avec le Conservatoire d'Espaces Naturels pour l'élaboration de ce nouveau programme. (comité syndical du 12 décembre 2019). Les investigations écologiques n'ont pu être menées au printemps 2020 et sont reportées en 2021.

Par ailleurs, les services ont entrepris la réalisation de plans de gestion pour l'ensemble des bassins ou zones d'expansion des crues gérés par l'USAN. La rédaction de ces plans s'accompagne d'une régularisation et d'une mise à jour des dispositifs opérationnels selon que l'USAN est simple gestionnaire ou propriétaire des ouvrages.

A ce titre, un échange parcellaire a eu lieu entre le propriétaire de la parcelle ZA 233 à Vieux Berquin, et la parcelle agricole ZA 94 pour permettre d'accoler notre parcelle isolée contre celles de la ZEC de la Bourre (Comité Syndical du 29 mai 2019).

L'année 2020 a également été l'occasion d'actualiser les baux ruraux (et de les transformer en baux environnementaux pour certains), ainsi que les conventions de mise à disposition ou les conventions d'usages (apiculture, antenne relais...).



- **ZEC Forêt de Nieppe :**

Dans le cadre du PAPI de la Lys, le SYMSAGEL a assuré la maîtrise d'ouvrage d'une ZEC en forêt de Nieppe, permettant de retenir 70 000 m³ en crue.

Les travaux ont été réalisés entre janvier et mars 2018.

L'ouvrage aujourd'hui fonctionnel fait l'objet d'une convention établie avec le SYMSAGEL pour la gestion déléguée et l'entretien (Comité Syndical du 18 décembre 2019).

En 2020, il a été procédé à une surveillance de l'ouvrage, en particulier après les crues du mois de mars, puis à une fauche de l'ensemble des digues ainsi qu'une campagne de mesures topographiques permettant de suivre l'évolution de son envasement.



C. Servitudes / rejets en assainissement non collectif

Le respect des servitudes de passage qu'elles soient établies au titre du Code de l'Urbanisme ou du Code de l'Environnement est essentiel pour permettre la réalisation des travaux en particulier dans les secteurs très urbanisés.

Plusieurs dossiers d'urbanisme (permis de construire, déclarations de travaux, expertises...) ont été traités concernant le respect des servitudes de passage et de travaux; l'USAN a également donné un avis sur des rejets de dispositifs d'Assainissement Non Collectif et de gestion des Eaux Pluviales.

Les demandes ont toutes été acceptées à condition que les pétitionnaires veillent :

- au respect des servitudes, en particulier pour les installations des micro-stations (les servitudes de passage sont également destinées à accueillir les produits de faucardement et les produits de curage).
- à ce que la qualité des eaux de rejets respecte les normes figurant dans l'arrêté préfectoral du 7 septembre 2009 applicable aux assainissements non collectifs.
- à la gestion des eaux pluviales, en limitant le débit de rejet à 2 l/s/hectare

La gestion des rejets en assainissement non collectif :

Nom de la communauté de commune	Nombre de demandes de rejet
CCHF	2
CCFI	2
CCFL	2
CCPC	Aucune

La gestion des dossiers d'instruction des différents lotissements :

Nom de la communauté de commune	Nombre d'avis
CCHF	1
CCFI	4
CCFL	2
CCPC	Aucune

IV. PARTENARIATS ET PROGRAMMES

A. PROJETS DE COOPERATION TRANSFRONTALIERE : Fonds Interreg V

Les projets européens de coopération transfrontalière permettent dans le cadre d'une programmation technique et financière commune avec des partenaires français et belges de bénéficier d'une participation financière à des travaux d'investissement et à de l'ingénierie de projet.

1. ECOSYSTEM



Le projet ECOSYSTEM a été accepté en milieu d'année 2016. Il regroupe des partenaires français (USAN, GDON Flandre Maritime) et belges (PFO, VMM, Rato) pour la réalisation de travaux en faveur de l'amélioration des écosystèmes aquatiques. Ce projet prévoit, sur la Bourre, de restaurer la continuité écologique (circulation piscicole notamment) au niveau des ouvrages du Grand Dam et des Capucins. Le projet prévoit également des actions de mise en œuvre des plans de gestion écologique comme la création de ripisylve, la restauration hydromorphologique de cours d'eau et la lutte contre les espèces invasives sur les bassins versants de l'Yser et de la Lys, et plus particulièrement sur la Grande Becque de Saint Jans Cappel.

Sur les autres bassins, ce projet permet notamment une surveillance des espèces invasives (rats musqués et plantes exotiques envahissantes).

Le projet a fait l'objet en 2019 d'une prolongation jusque fin 2022.

2. LINBATYS



Le projet LINBATYS a reçu un accord de l'Europe en fin d'année 2017. En continuité du projet LYSE, un nouveau partenariat s'est créé entre la Ville de Comines-Warneton (Belgique), la Province de Flandre occidentale et l'USAN pour monter un projet commun en faveur de la lutte contre les inondations sur la plaine de la Lys. Le projet LINBATYS entreprend des actions sur les affluents de la rive droite de la Lys et en particulier les actions du plan de gestion Lys-Deûle et aussi des actions sur le bassin de la becque de Neuville.

En 2018, lors des discussions avec le Comité de Pilotage, l'USAN a souhaité y adjoindre la réhabilitation du bassin de la becque du Mont-Noir à Saint-Jans-Cappel.

Par ailleurs, le partenariat a été actualisé avec le désengagement de la MEL.

Le projet a fait l'objet en 2019 d'une prolongation jusque fin 2022.

3. LYSE



Le projet Interreg V LYSE constitue la suite des projets Interreg IV CRESETY et SEDIMENT.

Ce projet a débuté au 1er octobre 2016. Il regroupe des partenaires français (USAN, CCFI, Chambre d'Agriculture) et belges (PFO, VMM, Province du Hainaut, INAGRO).

Ce projet traite de la lutte contre les inondations de façon « intégrée » puisqu'il comprend des actions de développement de la conscience du risque (observatoire de crues, serious game), l'intégration du risque d'inondation à l'urbanisme (SGEP Steenvoorde porté par la CCFI), des dispositifs de lutte contre les ruissellements en zone agricole et des ZECs, dont celles d'Arnèke et Sercus / Steenbecque.

Le projet a fait l'objet en 2019 d'une prolongation jusque fin 2022.

B. PROGRAMME CONCERTÉ SUR L'EAU



Dans le cadre de la mise en œuvre du 11^{ème} programme d'intervention de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie (2019 – 2024) , une programmation sur 4 ans est établie avec mise à jour annuelle pour fixer le partenariat technique et financier avec l'USAN.

C. ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE ET PARTENARIAT TERRITORIAL

En 2019, l'USAN a eu des échanges avec la CCFI et VNF pour l'accompagnement à la définition de mesures compensatoires pour des projets sous leur maîtrise d'ouvrage.

D. PROGRAMMES D'ACTIONS DE PREVENTION CONTRE LES INONDATIONS (PAPI)

• PAPI « travaux » n°3 de la Lys :

Le PAPI complet de la Lys, dit PAPI 3, a ainsi été labélisé le 15 octobre 2017 et permet de bénéficier de la participation financière de l'Etat sur la période de 2017 à 2023 pour la création des ZECs mais également pour des actions de mise en place d'échelles limnimétriques, d'aménagements de lutte contre l'érosion des sols et d'opérations de sensibilisation à la culture du risque (serious game, observatoire des crues).

Parmi les aménagements sous maîtrise d'ouvrages de l'USAN figurent :

- Le réaménagement de l'Etang des 4 fils Aymon ;
- La ZEC de la Levrette (sur les communes de Saint-Jans-Cappel – Berthen) ;
- La ZEC du Romarin sur la commune de Morbecque ;
- Les ZECs de Sercus et Steenbecque ;
- La ZEC du Galge à Caestre.



En 2020, le SYMSAGEL en accord avec l'ensemble des partenaires du PAPI a déposé en janvier 2020 un projet d'avenant à mi-parcours.

Un certain nombre d'actions a été ajouté par des partenaires ainsi que des modifications budgétaires.

Pour l'USAN, il s'agissait notamment:

- de procéder à la modification des coûts prévisionnels des ouvrages de ralentissement des écoulements au regard des évolutions rendues nécessaires au cours des études de maîtrise d'œuvre mais également des obligations réglementaires supplémentaires (évacuation des terres, zones humides...)
- de modifier le niveau de protection de l'ouvrage des 4 Fils Aymon, initialement prévu en intégrant une extension sur une parcelle privée dont l'acquisition aurait complexifier la démarche.
- d'inscrire une nouvelle fiche action « Etude de performance hydraulique des ouvrages de la Méteren Becque, préalablement à la définition d'un système endiguement, de propositions d'ouvrages de ralentissement des écoulements complémentaires et d'aménagement de réduction de la vulnérabilité ». Cette étude permettra de rechercher un aménagement complémentaire à l'aménagement des 4 Fils Aymon et permettra également de décrire le fonctionnement hydraulique des remblais présents sur la partie aval (assimilable à un système de digues) tout en envisageant un scénario intégrant des mesures de réduction de la vulnérabilité.

La modification du PAPI, ainsi que sa prolongation jusqu'en 2025, a été acté par l'Etat en septembre 2020.

E. ACTIONS DE PLANIFICATION DANS LE DOMAINE DE L'EAU : les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)

Le schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) est un outil de planification, institué par la loi sur l'eau de 1992, visant la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau.

Déclinaison du SDAGE à une échelle plus locale, il vise à concilier la satisfaction et le développement des différents usages (eau potable, industrie, agriculture, ...) et la protection des milieux aquatiques, en tenant compte des spécificités d'un territoire. Délimité selon des critères naturels, il concerne un bassin versant hydrographique ou une nappe. Il repose sur une démarche volontaire de concertation avec les acteurs locaux, notamment au sein de la Commission Locale de l'Eau (CLE).

Le périmètre d'intervention de l'USAN recouvre 4 SAGE. L'USAN y contribue dans chacune des CLE et assure le pilotage et l'animation en tant que structure porteuse pour le SAGE de l'Yser.

1) SAGE Marque-Deûle

Le SAGE Marque-Deûle a été élaboré par la MEL et a été approuvé par arrêté inter-préfectoral le 9 mars 2020.

L'USAN y contribue notamment au travers des Commissions Thématiques mises en place.



Membres de l'USAN et de la CLE du SAGE Marque – Deûle (arrêté de composition du 20 janvier 2021) :

- M. Alain BOS, maire de Wahagnies
- M. Michel DEMAZIERES, conseiller municipal de Gondecourt
- M. Bernard CHOCRAUX, maire de Cappelle-en-Pévèle

Communes de l'USAN sur le bassin versant Marque-Deûle : CAMPHIN-EN-CAREMBAULT, CHEMY, GONDECOURT, PHALEMPIN, WAHAGNIES, OSTRICOURT et HERRIN.

L'USAN a la compétence SAGE pour les communes de CAMPHIN-EN-CAREMBAULT, CHEMY, GONDECOURT, PHALEMPIN.

2) SAGE de l'Audomarois

Le SAGE de l'Audomarois a été élaboré par le SMAGEAA, et il a été approuvé la première fois par arrêté interpréfectoral du 31 mars 2005. Il a ensuite été révisé par l'arrêté du 15 janvier 2013.

Depuis 2019, le SAGE s'est lancé dans une nouvelle phase de révision afin de notamment modifier la règle 1 sur la ressource en eau.

Membre de l'USAN et de la CLE du SAGE de l'Audomarois :

- Mme Sandrine KEIGNAERT, maire d'Ebblinghem

Communes de l'USAN sur le bassin versant de l'Audomarois : NOORDPEENE*, EBBLINGHEM, LYNDE, RENESCURE.

**Commune à cheval sur le bassin versant de l'Audomarois et de l'Yser*



3) SAGE du Delta de l'Aa

Le SAGE Delta de l'Aa a été élaboré par le Pôle Métropolitain de la Côte d'Opale, et il a été approuvé la première fois par arrêté interpréfectoral du 15 mars 2010.

La révision du SAGE du Delta de l'Aa a démarré le 1er janvier 2015. Aujourd'hui la révision est toujours en cours, notamment à causes des tensions avec le monde agricole autour de la cartographie des zones humides à enjeux qui doit être réalisée par le SAGE.



Il n'y a pas encore de membres de l'USAN au sein de la CLE du SAGE du Delta de l'Aa.

Communes de l'USAN sur le bassin versant du Delta de l'Aa : HONDSCHOOTE*, KILLEM*, REXPOËDE*, WEST-CAPPEL*, QUAËDYPRE*, BISSEZEELE*, ZEGERSCAPPEL*, BOLLEZEELE*, MERCKEGHEM, MILLAM et WULVERDINGHE

**Communes à cheval sur le bassin versant du Delta de l'Aa et de l'Yser*

4) SAGE de la Lys

Le SAGE de la Lys a été élaboré par le SYMSAGEL, et il a été approuvé la première fois par arrêté interpréfectoral du 6 août 2010.

Le SAGE a été révisé par arrêté interpréfectoral du 20 septembre 2019.



Membres de l'USAN et de la CLE du SAGE de la Lys :

- M. DEWYNTER, Président de l'USAN
- M. DUYCK, maire de Merville
- M. BOONAERT, maire de Laventie
- M. DEVOS, maire de Steenwerck
- M. DARQUES, Maire de Morbecque

Communes de l'USAN sur le bassin versant du SAGE de la Lys : BAILLEUL, BERTHEN, BLARINGHEM, BOESEGHEM, BORRE, CAESTRE, EECKE, FLETRE, HAZEBROUCK, HONDEGHEM, LE DOULIEU, MERRIS, METEREN, MORBECQUE, NEUF-BERQUIN, NIEPPE, PRADELLES, SAINT-JANS-CAPPEL, SERCUS ,STAPLE, STEENBECQUE, STEENWERCK, STRAZEELE, THIENNES, VIEUX-BERQUIN, WALLON-CAPPEL, LA GORGUE, LAVENTIE, FLEURBAIX, LESTREM, SAILLY SUR LA LYS.



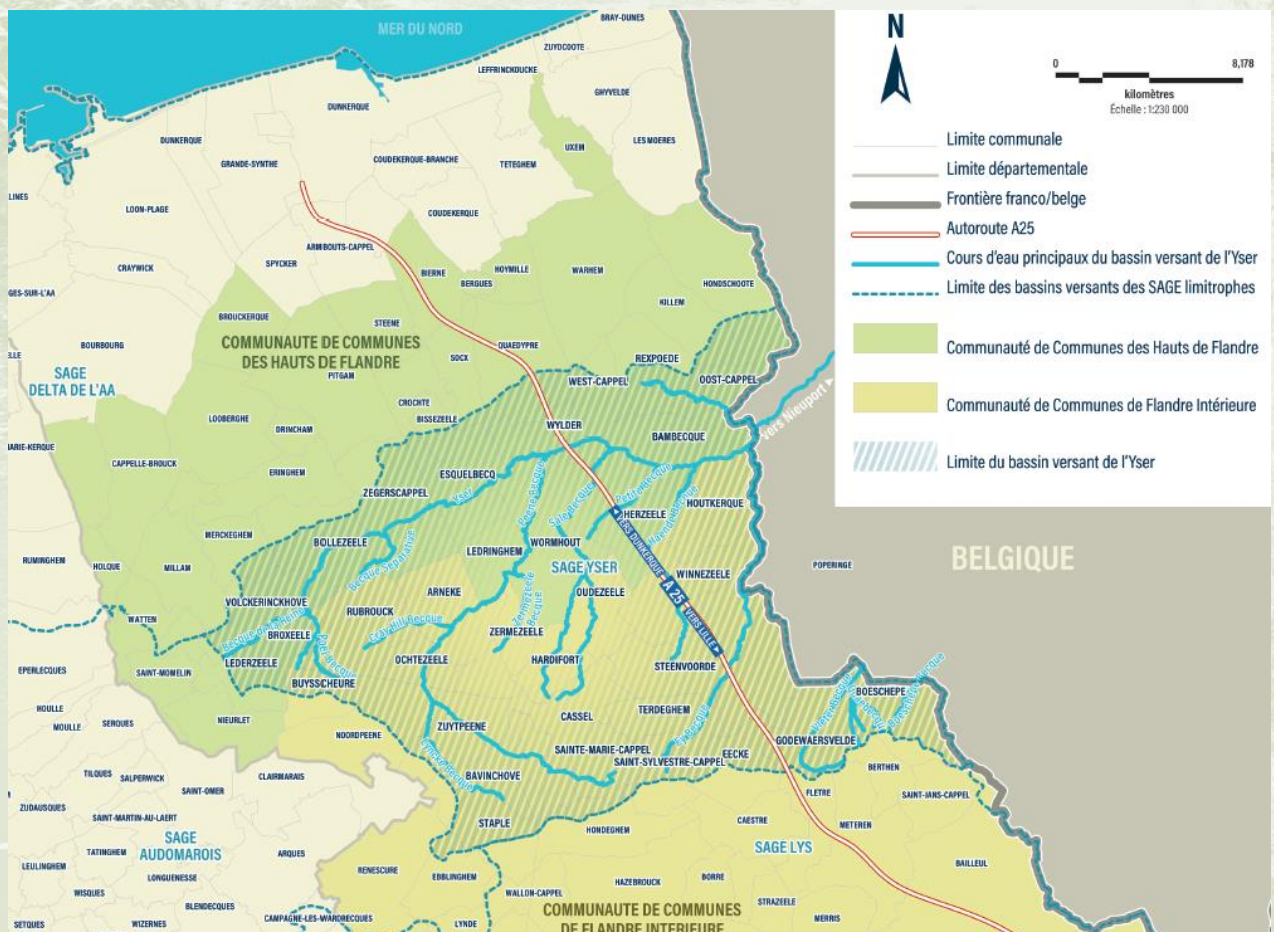
5) Le SAGE de l'Yser

Le SAGE de l'Yser est l'aboutissement d'un long processus basé sur une approche participative qui a commencé le 7 novembre 2006 avec l'arrêté de création de la CLE.

Il a été élaboré par l'USAN.

Il est en phase de mise en œuvre depuis le 30 novembre 2016, date de l'arrêté d'approbation du SAGE, après l'enquête publique qui s'est déroulée du 25 avril au 27 mai 2016.

Il est composé de 39 communes : 24 sur la CCFI et 15 sur la CCHF.



Les membres de la CLE du SAGE ont été renouvelés par arrêté du 30 décembre 2020.

Membres de l'USAN et de la CLE du SAGE de l'Yser :

- M. Alain BONDUAEUX, conseiller municipal de Bambecque
- M. Christian DELASSUS, maire de Ledringhem
- Mme Edith STAELEN, adjointe mairie de Steenvoorde
- M. Francis AMPEN, Maire d'Arnèke

Communes du SAGE de l'Yser :

ARNÈKE, BAMBECQUE, BAVINCHOVE, BOESCHÈPE, BOLLEZEELE, BROXEELE, BUYSSHEURE, CASSEL, EECKE, ESQUELBECQ, GODEWAERSVELDE, HARDIFORT, HERZEELE, HONDEGHEM, HONDSCHOOTE, HOUTKERQUE, LEDERZEELE, LEDRINGHEM, NOORDPEENE, OCHTEZEELE, OOST-CAPPEL, OUDEZEELE, OXELAËRE, REXPOËDE, RUBROUCK, SAINT-SYLVESTRE-CAPPEL, SAINTE-MARIE-CAPPEL, STAPLE, STEENVOORDE, TERDEGHEM, VOLCKERINCKHOVE, WEMAERS-CAPPEL, WEST-CAPPEL, WINNEZEELE, WORMHOUT, WYLDER, ZEGERSCAPPEL, ZERMEZEELE et ZUYTPEENE.

Les grands enjeux du bassin versant de l'Yser sont :

- **L'amélioration de la qualité de l'eau de l'Yser et de ses affluents notamment pour la sécurisation de l'alimentation en eau potable pour les belges.**
- **La préservation des biens et des personnes contre le risque d'inondation.**
- **La restauration des fonctionnalités écologiques des milieux aquatiques.**

En phase de mise en œuvre, la CLE est en charge d'appliquer les orientations et les dispositions du SAGE. Elle a engagé la réalisation des actions suivantes portées par l'USAN.

En 2020, le SAGE a organisé les réunions suivantes:

REUNIONS 2020	ORDRE DU JOUR	DECISIONS	PARTICIPANTS
<p>Le 11/09 à Herzele</p> <p>Bureau</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation de la plaquette d'information sur les zones humides par le Conservatoire d'Espaces Naturels des Hauts-de-France, - Préparation de la réunion de la CLE du 24 septembre 2020 qui portera sur le projet de SDAGE 2022-2027. 	<ul style="list-style-type: none"> - Modifier la plaquette d'information pour la présentation en CT MAPN, - Changer la date de la réunion de la CLE du 24/09, - Rester vigilant à une possible priorisation des aides de l'AEAP en fonction du PDM. 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre : 11 - Président : oui - VP présent : Mme Staelen
CLE « Futur SDAGE »	Reportée à 2021		
<p>Le 19/11</p> <p>Visioconférence</p> <p>Commission Locale de l'Eau</p>	<p>Présenter :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le contexte régional de l'agriculture biologique - Les différents outils à disposition des agriculteurs pour se convertir à l'agriculture biologique, - Des exemples de collectivités du département du Nord engagées dans une démarche Bio (Douaisis Agglo et autres), - L'appel à initiatives pour le développement de l'agriculture biologique en Hauts-de-France. 	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser, pour début 2021, un programme d'actions pour le développement de l'agriculture biologique et l'agriculture raisonnée. 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre : 23 - Président : oui - VP présent : /
CT MAPN	Reportée à 2021		
<p>Le 10/12</p> <p>Visioconférence</p> <p>Bureau</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Retour sur la réunion de la CLE du 19 novembre - Présentation du projet de communication 2021 - Présentation du projet tutoré sur la détermination des Zones à Enjeu Environnemental 	<ul style="list-style-type: none"> - Rencontre DDTM début 2021 pour faire un point d'avancement sur le SAGE et la fiche territoire. 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre : 6 - Président : oui - VP présent : Mme Staelen

Les zones humides : partenariat entre le CEN et l'USAN/SAGE Yser

Pour la 3^{ème} année consécutive, l'USAN et le CEN Nord-Pas-de-Calais collaborent dans le cadre du SAGE de l'Yser à travers une convention technique et financière (financée par l'Agence de l'Eau Artois Picardie).

L'objectif de cette convention est de réaliser des diagnostics écologiques d'avril à septembre (faune, flore et habitats) sur des terrains sélectionnés à partir de l'inventaire des zones humides du SAGE (réalisé en 2011-2012 par le bureau d'études Axeco) et de proposer des mesures de gestion restaurant ou pérennisant les écosystèmes.



Un site a été prospecté en 2020 avec l'accord des propriétaires et/ou exploitants :

→ ensemble de prairies, d'une peupleraie, d'un étang de pêche et de plantations longeant l'Hazewinde Becque à Esquelbecq sur une superficie totale de 4,6 ha.

Une notice de gestion a été élaborée. Elle recommande d'améliorer la qualité écologique des prairies par la gestion et le confortement de la trame bocagère. Il a également été relevé le développement d'une plante invasive, la jussie rampante, dans l'étang.



Le volet « Sensibilisation aux enjeux de préservation des zones humides » (visites de terrain destinées aux agriculteurs et riverains, 2 animations auprès de scolaires) n'ayant pas pu être réalisé en 2020 du fait de la situation sanitaire, a été reporté à 2021.

Plan de Gestion écologique de l'Yser

Depuis le 26 septembre 2016 (date de l'arrêté préfectoral), le PGE de l'Yser permet l'entretien (mécanique et manuel) et la restauration écologique (plantation de ripisylve, restauration des berges par génie végétal, effacement de seuil, abreuvement pour bovins...) des cours d'eau du bassin versant de l'Yser et contribue à l'atteinte du bon état environnemental.

Aménagement de l'Yser au niveau des bandes enherbées d'Esquelbecq

Un des travaux de restauration majeur du PGE de l'Yser consiste en l'aménagement des bandes enherbées dont l'USAN est propriétaire sur la commune d'Esquelbecq sur environ 3 km (cf. Plans de Gestion).

L'aménagement consiste à rétablir une diversification des faciès d'écoulement, de diversifier également les hauteurs d'eau, de redynamiser et de recentrer les écoulements en établissant une sinuosité par des aménagements placés en alternance en rives droite et gauche.

Les travaux sur les tronçons 1 et 2 ont été réalisés de septembre à octobre 2019.

Les travaux du tronçon 3, situé en aval du bourg, prévu initialement en septembre 2020 n'ont pu être réalisés du fait de la situation sanitaire. Ils sont reportés à septembre 2021.

Plantations 2020-2021

De novembre 2020 à février 2021, les plantations suivantes ont été réalisés :



Continuité piscicole et écologique : effacement de seuils sur la Sale becque

Sur le bassin versant de l'Yser, une trentaine d'ouvrages (majoritairement seuils de ponts et buses) ont été recensés sur les cours d'eau et sont potentiellement des obstacles à la continuité écologique. La directive cadre européenne (DCE), la loi sur l'eau de décembre de 2006, le plan national de gestion pour l'anguille et la loi Grenelle 1 du 3 août 2009 (mise en place d'une « trame verte et bleue »), convergent vers la nécessité d'assurer la continuité biologique dans les milieux aquatiques.

Dans le cadre du PGE de l'Yser, 2 seuils de ponts ont été effacés en 2020 sur la sale becque.



De 2019 à 2021, un diagnostic spécifique est mené par la Fédération de pêche 59 sur le bassin versant de l'Yser, considéré territoire à enjeux pour l'espèce Anguille. En effet l'Yser abrite une densité significative d'anguilles. Durant cette période la FDP59 a pour objectif d'identifier les limites du front de colonisation et de recenser les ouvrages bloquants grâce à l'utilisation de flottangs (pièges passifs qui permettent les captures des individus dont la taille est < 12 cm.)

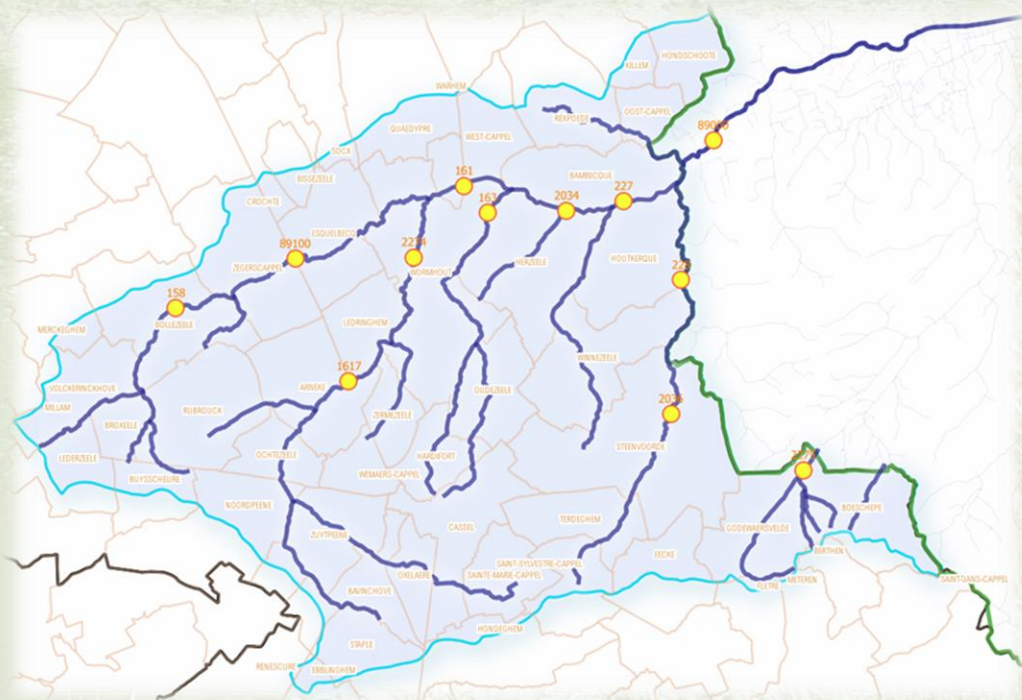
Qualité de l'eau

Sur le bassin Artois-Picardie, l'AEAP a en charge la qualité des masses d'eau et réalise des suivis réglementaires. Lorsque que des masses d'eau sont en mauvais état, comme c'est le cas de l'Yser, l'Agence peut être amenée à réaliser des contrôles pour mieux comprendre la non atteinte du bon état et programmer des plans d'action de reconquête.

Depuis 2017, l'Agence de l'Eau s'intéresse tout particulièrement à l'Yser, la rivière de son bassin la plus contaminée par les pesticides. D'après les mesures réglementaires, plusieurs pesticides déclassent cette masse d'eau. C'est pourquoi l'Agence souhaite avoir davantage de renseignements sur la dynamique de ces contaminants.

Campagne d'analyses mensuelles 2017 - 2019

Sur le bassin versant de l'Yser, l'AEAP a entrepris un suivi mensuel sur 2 ans en considérant 12 stations de mesures dont celles situées à Esquelbecq et Roesbrugge-Haringe. Les analyses portent sur 860 paramètres dont 215 mesurés au moins une fois : 25 paramètres généraux de la qualité de l'eau, 8 nutriments, 1 métal, 153 pesticides, 3 médicaments, 7 substances industrielles, 13 produits de dégradation des pesticides, 4 régulateurs de croissance des plantes et 1 substance photo-protectrice des cultures.



Localisation des points de prélèvement

Le laboratoire LASIR de l'université de Lille est en charge de l'analyse du jeu de données global des substances phytosanitaires sur 11 stations, 22 dates (de septembre 2017 à juin 2019, périodicité mensuelle) et 215 paramètres, soit 52 030 valeurs.

Les données sont comparées aux seuils réglementaires et aux évolutions spatio-temporelles en lien avec les précipitations.

Pour compléter ces analyses du jeu de données, le laboratoire a aussi déployé des capteurs passifs DGT et POCIS à différentes localisations du bassin versant en mai 2019. Les premières analyses montrent que les rejets "3 Monts" et "Blédina" participent grandement à la contamination de l'Ey Becque notamment en sodium, chlorure et matières organiques.

Le rapport final a été rendu en juin 2020. Une synthèse a été préparé et sera présenté en début d'année 2021.

En conclusion, la partie nord-ouest du bassin versant (Yser et Peene becque) est la plus altérée par les apports d'herbicides et la partie sud-est du bassin (Ey Becque et Vleter Becque) est fortement enrichie en carbone, azote et phosphore.

Assainissement non collectif : détermination des zones à enjeu environnemental (ZEE)

L'arrêté du 27 avril 2012 a défini de nouvelles conditions d'obligation de mise aux normes des installations en assainissement non collectif (ANC) s'appliquant à celles situées dans une Zone à Enjeu Sanitaire (ZES) ou une Zone Enjeu Environnemental (ZEE). ;

Pour les installations non conforme, l'article 4 de cet arrêté indique les délais de réalisation de travaux. Ainsi, si un risque environnemental ou sanitaire, un défaut de structure ou de fermetures des ouvrages est diagnostiqué sur une installation, la mise en conformité doit intervenir dans un délai de 4 ans et 1 an en cas de vente.

Le SAGE de l'Yser est chargé de déterminer les ZEE sur l'Yser.

Dans le cadre d'une convention de partenariat du 23/11/2020 au 19/02/2021, un groupe de 3 étudiants du master Expertise et Traitement en Environnement de l'Université du Littoral Côte d'Opale (ULCO) a travaillé à identifier les ZEE du SAGE et à déterminer les zones prioritaires pour la réhabilitation des installations d'ANC non-conformes en cas de risque avéré de pollution de l'environnement.

Le rendu du travail et la soutenance du projet tutoré est prévue en février 2021.

Communication et sensibilisation

Sécheresse

Le 25 juin 2020 un courrier d'information a été envoyé à l'ensemble des communes du bassin versant pour les informer que l'Yser était en état d'alerte renforcée (arrêté préfectoral du 16 juin). Dans ce cadre, le SAGE incitait les collectivités, les usagers, les industriels et les agriculteurs à appliquer localement les mesures de restriction de l'arrêté.

Nous rappelons que cette situation remettait en cause la sécurisation de l'approvisionnement en eau potable en Belgique, la préservation des milieux aquatiques et la faune en particulier les populations piscicoles.

Plaquette d'information sur milieux humides : S'engager pour l'avenir de nos paysages ruraux

Dans le cadre de la convention 2020, le CEN avait pour objectif de réaliser une plaquette destinée aux élus et aux agriculteurs sur les milieux humides en Flandre. Ce document comprend : la présentation des sites prospectés depuis 2018, des informations sur les plantes de prairies humides, les actions possibles pour maintenir ou restaurer les habitats et espaces remarquables, le témoignage d'une élue du territoire ainsi que les contacts utiles sur cette thématique.

Cette brochure s'adresse aux élus et aux agriculteurs du territoire des Flandres. Elle présente un panel des bonnes pratiques de gestion en milieux humides. Cette brochure apporte aussi des informations sur quelques plantes dont le rôle est primordial pour l'état des prairies. Son but est d'aider chaque agriculteur à réfléchir sur les liens entre les plantes présentes sur sa prairie, ses pratiques agricoles et les conditions écologiques de sa prairie.

Milieux humides sur le territoire des Flandres : mieux les connaître pour les préserver ou les restaurer

TERRITOIRE DU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DE L'EAU (SAGE) DE L'YSER

- Ligne communale
- Ligne départementale
- Frontière de bocage
- Adresse A23
- Cours d'eau principaux du bassin versant de l'Yser
- Lignes de gestion versants des SAGE d'empêchement
- Communes de la Communauté de l'Est de Flandre
- Communes de la Communauté de l'Ouest de Flandre
- Lignes de bassin versant de l'Yser

ZONES HUMIDES, ZONES UTILES !

■ **Fauniflore biologique :** se sont de véritables écosystèmes naturels. Elles reposent, abritent et résistent face (notamment des ours, moules d'éclair, mégare des rochers phyllophages).

■ **Fauniflore écologique :** conditions favorables à la production de gibier (renouilles maritimes, hachis, lièvre de reproduction). Elles jouent un rôle primordial dans la production de gibier et de viande.

■ **Fauniflore piscicole :** elles représentent les « réservoirs » d'un bassin versant. Elles reposent, abritent, favorisent et résistent des salmonides et autres poissons. Elles jouent un rôle primordial dans la production de poisson.

■ **Fauniflore ornithologique :** elles participent à la diversité paysagère d'une région. Le remplissage d'une prairie par exemple constitue une modification de l'habitat et de la prairie.

Des agriculteurs ont été menés depuis 2019 par le Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France, en partenariat avec l'USAM dans le cadre de la mise en oeuvre du SAGE de l'Yser. Un objectif de ces études réalisées à l'échelle de territoires est de caractériser les milieux écologiques (1) : voir ci-dessous et d'évaluer les enjeux de gestion. Voici 3 exemples choisis parmi les sites prospectés de votre territoire.

LA ZONE HUMIDE DE LEDRINGHEM

Ce site se démarque par la présence d'amphibiens, notamment le Triton ponctué et le Triton crêté.

Espèce emblématique du bocage, le Trèfle crélé recherche un niveau de nœuds végétalisés à l'eau de bonne qualité pour se reproduire, ainsi qu'un ensemble de bocquets, fourrés ou bocquets à grande échelle des zones de transition (quelques centaines de mètres maximum) pour hiberner. Cela justifie la restauration d'une mare forestière sur le site.

PROPOSITIONS DE GESTION

- Coupe des rythmes ligneux, ouverture des fourrés de conifères;
- Fauche et débroussaillage des bords de la mare;
- Fauche différenciée de la prairie et des mégaphorbiées;
- Restauration de la mare forestière : coupe et coupe des ligneux.

LES BASSINS D'OUDEZELLE

Ces sites présentent tous les éléments typiques du bocage (prairies, murs, haies, alignement d'arbres, saules marais). Ils permettent l'accueil d'une biodiversité particulièrement riche dans le cadre de grandes cultures des Flandres. Pratiques et/ou de drainage de ces sites.

Les mares et les prairies humides ont un intérêt biologique (biodiversité spécifique et fauniflore amphibienne). Actuellement suralimentées, les prairies n'offrent pas leur optimum en terme de biodiversité. Les éléments de bocage présentent un intérêt pour les oiseaux, permettant à de nombreuses espèces, et notamment au hérisson, de se nourrir.

PROPOSITIONS DE GESTION

- Maitrise des milieux ouverts : pâturage extensif, réduire le période et le nombre d'animaux ;
- préservation de champs ouverts : entretien régulier des haies et des murs ;
- Mise en service des mares : installation de pompes à aérateurs pour l'abaissement du niveau de l'eau ;
- Remplacement de la mare d'après le bassin : créer des berges pentues douces (20%) et diversifier les profondeurs, abriter les zones basses de l'eau.

ORATOIRE VIER VITTESTEEN DE STEENVOORDE

La diversité de l'habitat constitue un élément clé (2) des espèces qui occupent une grande variété de milieux (vallées alluviales, prairies humides, zones de transition, zones humides, zones humides, zones humides, zones humides).

La diversité de l'habitat constitue un élément clé (2) des espèces qui occupent une grande variété de milieux (vallées alluviales, prairies humides, zones de transition, zones humides, zones humides, zones humides, zones humides).

Les plantes des prairies humides : mieux les appréhender et comprendre leurs valeurs

Le Phacelia des prés **Le Ranunculus** **La Menthe aquatique** **Le Silex roux de coucou**

Définir le regard que l'on porte sur les prairies et les valeurs qu'on leur reconnaît, la définition de leur « bon être » peut varier. L'agriculture agro-écologique concilie à la fois le bon état comme un compromis entre performance agroéconomique, maintien des fonctions écologiques et conservation de la biodiversité. Une « bonne prairie » est donc une prairie pérenne, diversifiée, qui conserve des plantes aux qualités alimentaires élevées, des plantes qui ont un bon état de santé maximum de processus écologiques et des plantes qui contribuent à la diversité biologique. Ces dernières, riches ou plus ornementales, sont issues du patrimoine végétal local modifié par les pratiques agricoles menées depuis l'imposition de la prairie.

MILIEUX : milieux herbacés qui occupent une grande variété de milieux (vallées alluviales, prairies humides, zones de transition, zones humides, zones humides, zones humides, zones humides).

MILIEUX : milieux herbacés des vallées alluviales et des plateaux calcaires, sur sol équilibré en eau, en argile et en humus.

MILIEUX : prairies d'un grand nombre de milieux alluviaux ou de milieux humides (prairies, au bord des eaux stagnantes, légèrement courantes, prairies humides, hautes prairies).

MILIEUX : prairies d'un grand nombre de milieux alluviaux ou de milieux humides (prairies, au bord des eaux stagnantes, légèrement courantes, prairies humides, hautes prairies).

MILIEUX : prairies d'un grand nombre de milieux alluviaux ou de milieux humides (prairies, au bord des eaux stagnantes, légèrement courantes, prairies humides, hautes prairies).

MILIEUX : prairies d'un grand nombre de milieux alluviaux ou de milieux humides (prairies, au bord des eaux stagnantes, légèrement courantes, prairies humides, hautes prairies).

GESTION : espèces des prairies humides et palustres. Plante à croissance rapide qui pousse avec une bonne tolérance pour le bétail même en densité. Un surpâturage intensif cette espèce qui peut devenir dominante.

INTÉRÊT : plante idéale pour les vaches allaitantes. Comme tout l'ajout qui la fait pousser, elle est riche en protéines, ce qui est un bon indicateur pour déterminer la fauche la plus recommandée pour certains types de prairies.

INTÉRÊT : espèces des prairies humides et palustres. Plante à croissance rapide qui pousse avec une bonne tolérance pour le bétail même en densité. Un surpâturage intensif cette espèce qui peut devenir dominante.

INTÉRÊT : espèces des prairies humides et palustres. Plante à croissance rapide qui pousse avec une bonne tolérance pour le bétail même en densité. Un surpâturage intensif cette espèce qui peut devenir dominante.

INTÉRÊT : espèces des prairies humides et palustres. Plante à croissance rapide qui pousse avec une bonne tolérance pour le bétail même en densité. Un surpâturage intensif cette espèce qui peut devenir dominante.

LE SAVIEZ-VOUS ? Riche en huiles essentielles et en tanins, elle est consommée depuis l'antiquité pour ses vertus antiparasitaires, antioxydantes, calmantes, digestives ou encore tonifiantes.

LE SAVIEZ-VOUS ? On dit qu'elle favorise le processus de la chaire.

V. PRESTATIONS EXTERIEURES

A. Les Associations Syndicales Autorisées de Drainage (ASAD)

Les Services administratifs assument la gestion de 3 Association Syndicales Autorisées de Drainage (ASAD). Celles-ci concernent l'ASAD du Nord de France, l'ASAD de Renescure et l'ASAD de Camphin en Pévèle.

Nom de l'ASAD	Nom du Président	Année d'élection du Bureau	Année du renouvellement du Bureau	Surface restant à recouvrir en 2019
ASAD Nord de France	Monsieur Etienne BAJEUX	2019	2029	357 ha
ASAD de Renescure	Monsieur Éric BEVE	2017	2027	0
ASAD de Camphin en Pévèle	Monsieur Jean Marc DECUBBER	2016	2022	0

B. Les Associations Foncières de Remembrement (AFR)

Les Services administratifs assument la gestion administrative et financière de 40 Associations Foncières de Remembrement réparties dans le Département du NORD concernant les secteurs USAN et hors USAN. En 2020, 4 AFR ont entamé les démarches pour rejoindre le dispositif dès 2021 (*).

HORS SECTEUR USAN : 34 AFR		SECTEUR USAN : 10 AFR
CANTAING / ESCAUT	BLECOURT	HERLIES WICRES
ESTREUX	DEHERIES	RENESECURE
QUAROUBLE	FLESQUIERES	STEENBECQUE
BANTIGNY	MONCHECOURT	STEENWERCK TGV
SAINT PYTHON	SAULTAIN	THIENNES
BERTRY	AWOINGT 2	MORBECQUE
ONNAING	BANTEUX - GONNELIEU - VILLERS PLOUICH	HAVERSKERQUE
CANTIN *	BETHENCOURT	LE DOULIEU *
DECHY GUESNAIN	BUGNICOURT	CHEMY *
GOUZEACOURT	CAMPHIN EN PEVELE	ZUYTPEENE *
ELINCOURT	LECLUSE	
FERIN LAMBRES	MALINCOURT	
FONTAINE NOTRE DAME 2	PAILLENOCOURT	
HONNECOURT SUR ESCAUT	TROISVILLES	
VILLERS OUTREUX	VILLERS GUISLAIN	
RIBECOURT LA TOUR	VILLERS GUISLAIN HONNECOURT	
AUBIGNY AU BAC FRESSAIN	WALINCOURT SELVIGNY	



C.

La 4^{ème} Section des Wateringues :

En janvier 2019, le contrat d'assistance technique, administratif et financier a été renouvelé avec Monsieur le Président de la 4^{ème} Section des Wateringues pour une durée de 2 ans.

Notre mission est de gérer les travaux d'entretien des watergangs sur un linéaire de 150 km, de veiller au bon fonctionnement des 17 stations de pompage et de participer à la mise en place des travaux du plan de gestion du Canal des Moères, du Canal des Chats et du Ringsloot nonobstant les missions régaliennes d'ordre administratif et financier (préparation du budget, recouvrement des redevances, suivi des dépenses, etc.)

En décembre 2020, le contrat d'assistance technique, administratif et financier a été renouvelé pour deux années supplémentaires.



3^{ème} Partie

Rapport Financier

I. Budget de l'USAN

- Introduction *page 84*
- Présentation Générale du Compte administratif 2020 *page 85*
- Eléments clés du compte administratif 2020 du budget principal vis-à-vis de son évolution pluriannuelle *page 86*
- Les évolutions du compte administratif par chapitre *page 89*

II. Budget annexe de l'USAN

- Présentation Générale du Compte administratif 2020 *page 91*
- Le compte administratif du budget annexe par chapitre *page 92*

III. Liste des marchés publics *page 94*

•Introduction : une année de stabilisation confirmée.

•Après une année de transition et de reconstruction (2018) et une année référence vis-à-vis des nouveaux statuts et du retrait de la MEL (2019), 2020 se devait d'être une année de stabilisation et de confirmation, et elle l'a été au regard des résultats financiers.

•Néanmoins, si nous y regardons de plus près, l'année écoulée fut loin d'être un long fleuve tranquille.

•1/ Un effet covid limité

•Contrairement aux communes et surtout aux intercommunalités qui ont vu leurs comptes largement impactés par la pandémie, celle-ci a eu un effet relativement limité sur le budget de l'USAN.

•En effet, les dépenses exceptionnelles (masques, gel hydroalcoolique, achat de logiciels et de matériels supplémentaires pour le télétravail) ont partiellement été compensées par certaines économies (carburant, assurances).

•2/ Le refinancement de la dette: une anticipation salubre

•En septembre de l'année, la trésorerie a souhaité replacer en section de fonctionnement un marché de 120 000 € (80 000 € de dépenses réelles en 2020) pourtant imputé sur la section d'investissement depuis 2016; l'opération a eu pour conséquence de diminuer d'autant les autofinancements bruts et nets de 2020.

•La stabilisation de ces derniers a néanmoins pu se concrétiser notamment grâce à l'opération de refinancement réalisée en fin d'année 2019.

•A ce stade, il est apparu nécessaire de rappeler le contexte particulier de l'exercice 2020 avant d'en étudier les résultats détaillés présentés ci-après.

Compte administratif 2020 du budget principal de l'USAN

CA2020 UNION SYNDICALE D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DU NORD USAN

Page 3

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	3 348 487,83	G	3 961 698,01
	Section d'investissement	B	4 756 440,42	H	4 211 111,76

+ +

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C		I	4 153 229,06
	Report en section d'investissement (001)	D	485 039,15	J	

= =

TOTAL (réalisations + reports)	=A+B+C+D	8 589 967,40	=G+H+I+J	12 326 038,83
---------------------------------------	----------	--------------	----------	---------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	E		K	
	Section d'investissement	F	874 908,45	L	753 805,81
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	874 908,45	= K+L	753 805,81

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	3 348 487,83	= G+I+K	8 114 927,07
	Section d'investissement	=B+D+F	6 116 388,02	= H+J+L	4 964 917,57
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	9 464 875,85	= G+H+I+J+K+L	13 079 844,64

Éléments clés du compte administratif 2020 du budget principal vis-à-vis de son évolution pluriannuelle

1. Capacité d'autofinancement brute = 595 700 €

2. Capacité d'autofinancement nette = 352 600 €

Année	Capacité d'autofinancement nette
2011	345 000,00
2012	708 000,00
2013	688 500,00
2014	773 500,00
2015	654 900,00
2016	555 000,00
2017	539 300,00
2018	985 500,00
2019	-429 900,00
2019	348 600,00
2020	352 600,00

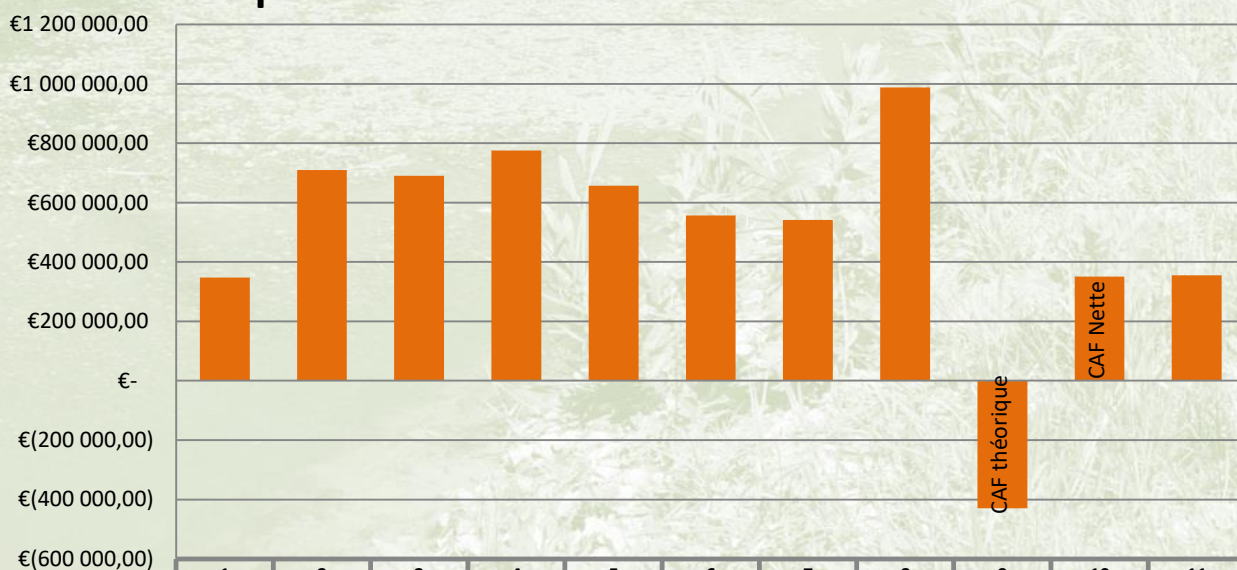
3. Excédent cumulé de fonctionnement = 4 766 400 €

4. Déficit cumulé d'investissement sans reports = 1 030 400 €

5. Déficit cumulé d'investissement avec reports = 1 151 500 €

6. Résultat reporté en fonctionnement (002) = 3 614 900 €

Capacité d'autofinancement nette

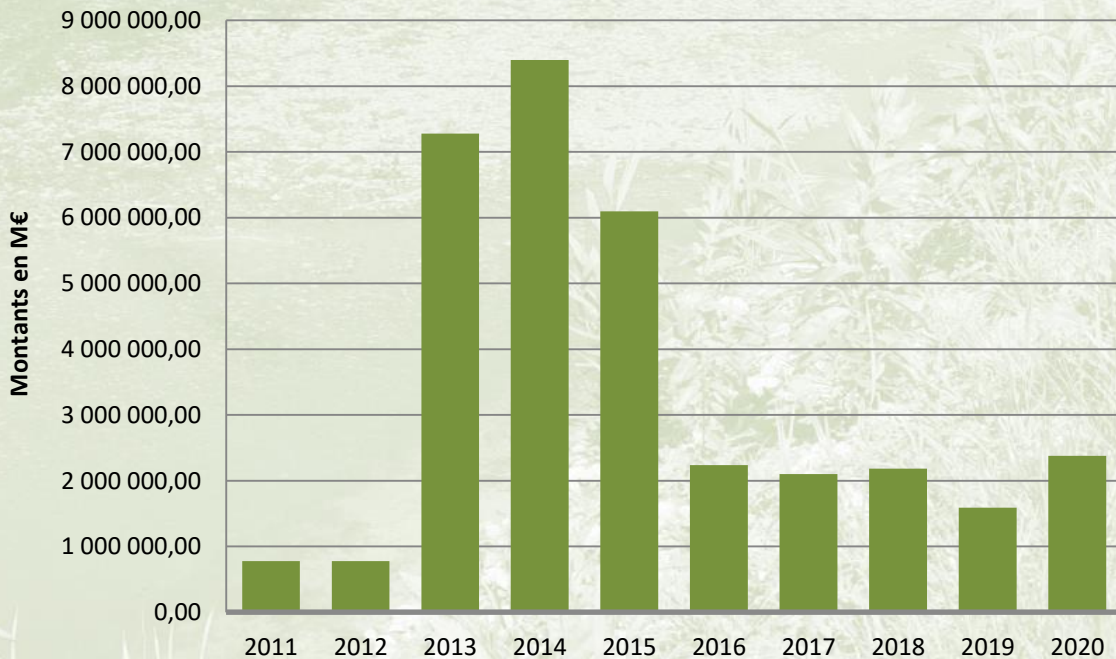


	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Capacité d'autofinancement nette	345 000,00	708 000,00	688 500,00	773 500,00	654 900,00	555 000,00	539 300,00	985 500,00	-429 900,0	348 600,00	352 600,00
Année	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020

Evolution des dépenses d'équipement avec reports depuis 2011

Années	Dépenses d'équipement avec report
2011	779 000 €
2012	779 000 €
2013	7 277 200 €
2014	8 398 000 €
2015	6 095 000 €
2016	2 238 400 €
2017	2 101 200 €
2018	2 184 600 €
2019	1 589 000 €
2020	2 378 400 €

Evolution des dépenses d'équipement



Situation pluriannuelle des emprunts au niveau du capital restant

Montants : Capital Restant

UNION SYNDICALE D'AMENAGEMENT													
Soldé	N°	Objet	Capital initial	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<input type="checkbox"/>	E2	USAN	546 324,84	225 080,66	184 831,97	142 329,35	97 446,59	50 050,39					
<input type="checkbox"/>	E3	USAN	64 485,93	26 567,61	21 816,82	16 799,99	11 502,21	5 907,76					
<input checked="" type="checkbox"/>	E4	USAN	2 500 000,00				2 500 000,00	2 458 519,04	2 373 064,53	2 284 175,44	2 191 713,72	2 095 535,78	
<input type="checkbox"/>	E5	USAN	315 000,00	296 157,57	280 293,76	263 692,45	246 319,37	228 138,62	209 112,65	189 202,20	168 366,12	146 561,39	123 742,97
<input type="checkbox"/>	E6	USAN	57 200,00		57 200,00	52 534,84	47 661,96	42 572,12	37 255,64	31 702,45	25 902,01	19 843,31	13 514,84
<input type="checkbox"/>	E7	USAN	244 800,00	193 406,96	179 191,92	164 384,11	148 958,82	132 890,29	116 151,71	98 715,13	80 551,44	61 630,33	41 920,20
<input type="checkbox"/>	E9	USAN	311 000,00	175 539,78	154 240,94	131 791,96	108 130,74	83 191,81	56 906,18	29 201,12			
<input type="checkbox"/>	E11	USAN	100 268,77	40 606,15	33 337,75	25 665,95	17 568,37	9 021,37					
<input type="checkbox"/>	E12	USAN	300 000,00	256 380,97	240 834,64	224 686,67	207 913,77	190 491,76	172 395,52	153 598,96	134 074,97	113 795,40	92 731,01
<input type="checkbox"/>	E13	USAN	391 200,00	260 200,11	235 754,95	210 223,62	183 655,72	156 009,16	127 240,16	97 303,13	66 150,66	33 733,40	
<input type="checkbox"/>	E14	USAN	235 000,00	144 490,46	129 108,37	113 027,93	96 217,44	78 643,75	60 272,22	41 066,62	20 989,08		
<input type="checkbox"/>	E15	USAN	350 000,00	297 753,77	278 687,02	258 729,85	237 840,68	215 975,99	193 090,22	169 135,68	144 062,47	117 818,34	90 348,61
<input type="checkbox"/>	E16	EMPRUNT E155 USAN	162 368,90	76 172,00	62 537,39	48 146,06	32 956,01	16 922,91					
<input type="checkbox"/>	E17	USAN 164E	302 227,17		302 227,17	279 051,45	255 099,34	230 344,84	204 761,06	178 320,23	150 993,63	122 751,59	93 563,44
<input type="checkbox"/>	E18	RENEGOCIATION E4	2 587 132,27										2 587 132,27
Total du Budget UNION			8 467 007,88	1 992 356,04	2 160 062,70	1 931 064,23	4 191 271,02	3 898 679,81	3 550 249,89	3 272 420,96	2 982 804,10	2 711 669,54	3 042 953,34
Total général			8 467 007,88	1 992 356,04	2 160 062,70	1 931 064,23	4 191 271,02	3 898 679,81	3 550 249,89	3 272 420,96	2 982 804,10	2 711 669,54	3 042 953,34

Situation pluriannuelle des emprunts par annuité

Montants : Annuité

UNION SYNDICALE D'AMENAGEMENT													
Soldé	N°	Objet	Capital initial	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<input type="checkbox"/>	E2	USAN	546 324,84	52 853,21	52 853,21	52 853,21	52 853,21	52 853,21					
<input type="checkbox"/>	E3	USAN	64 485,93	6 238,58	6 238,58	6 238,58	6 238,58	6 238,58					
<input checked="" type="checkbox"/>	E4	USAN	2 500 000,00				90 776,64	181 553,28	181 553,28	181 553,28	181 553,28	181 553,28	45 388,32
<input type="checkbox"/>	E5	USAN	315 000,00	29 128,92	29 128,92	29 128,92	29 128,92	29 128,92	29 128,92	29 128,92	29 128,92	29 128,92	29 128,92
<input type="checkbox"/>	E6	USAN	57 200,00		7 094,60	7 094,60	7 094,60	7 094,60	7 094,60	7 094,60	7 094,60	7 094,60	7 094,60
<input type="checkbox"/>	E7	USAN	244 800,00	22 280,11	22 280,11	22 280,11	22 280,11	22 280,11	22 280,11	22 280,11	22 280,11	22 280,11	22 280,11
<input type="checkbox"/>	E9	USAN	311 000,00	30 777,99	30 777,99	30 777,99	30 777,99	30 777,99	30 777,99	30 777,99	30 777,99	30 777,99	30 777,99
<input type="checkbox"/>	E11	USAN	100 268,77	9 522,04	9 522,04	9 522,04	9 522,04	9 522,04					
<input type="checkbox"/>	E12	USAN	300 000,00	25 468,27	25 468,27	25 468,27	25 468,27	25 468,27	25 468,27	25 468,27	25 468,27	25 468,27	25 468,27
<input type="checkbox"/>	E13	USAN	391 200,00	35 102,98	35 102,98	35 102,98	35 102,98	35 102,98	35 102,98	35 102,98	35 102,98	35 102,98	35 102,98
<input type="checkbox"/>	E14	USAN	235 000,00	21 941,96	21 941,96	21 941,96	21 941,96	21 941,96	21 941,96	21 941,96	21 941,96	21 941,96	21 941,96
<input type="checkbox"/>	E15	USAN	350 000,00	32 971,85	32 971,85	32 971,85	32 971,85	32 971,85	32 971,85	32 971,85	32 971,85	32 971,85	32 971,85
<input type="checkbox"/>	E16	EMPRUNT E155 USAN	162 368,90	17 862,16	17 862,16	17 862,16	17 862,16	17 862,13					
<input type="checkbox"/>	E17	USAN 164E	302 227,17		28 196,42	33 300,33	33 300,33	33 300,33	33 300,33	33 300,33	33 300,33	33 300,33	33 300,33
<input type="checkbox"/>	E18	RENEGOCIATION E4	2 587 132,27										111 838,19
Total du Budget UNION			8 467 007,88	284 148,07	319 439,09	324 543,00	415 319,64	506 096,25	419 620,29	419 620,29	388 842,30	366 900,34	307 470,59
Total général			8 467 007,88	284 148,07	319 439,09	324 543,00	415 319,64	506 096,25	419 620,29	419 620,29	388 842,30	366 900,34	307 470,59

Les évolutions du compte administratif par chapitre

Section de fonctionnement : Dépenses réelles

Chapitre	2017	2018	2019	2020
011 (charges à caractère général)	833 415,64 €	805 872,50 €	454 943,69 €	515 320,11 €
012 (Charges du personnel)	1 554 847,42 €	1 564 953,27 €	1 492 860,99 €	1 475 162,40 €
65 (autres charges)	414 912,63 €	447 696,68 €	419 941,05 €	329 672,02 €
66 (charges financières)	127 050,38 €	115 234,03 €	104 016,58 €	61 823,71 €
67 (charges exceptionnelles)	900,00 €	346,36 €	1 140,91 €	8 181,76 €

Section de fonctionnement : Recettes réelles

Chapitre	2017	2018	2019	2020
013 (atténuation de charges)	81 575,01 €	59 977,91 €	60 256,45 €	44 571,78 €
70 (vente de produits)	207 491,47 €	193 470,85 €	184 373,05 €	177 854,80 €
73 (Impôts et taxes)	2 777 621,70 €	476,00 €	0 €	0 €
74 (dotations, subvention et participation)	689 126,78 €	3 911 030,42 €	2 814 377,55 €	2 759 050,73 €
75 (autres produits de gestion courante)	/	/	1,98 €	/
77 (produits exceptionnels)	4 143,53 €	7 352,08 €	22 855,31 €	4 403,00 €

Section d'investissement : Dépenses

Chapitre	2017	2018	2019	2020
020 (dépenses imprévues)	/	/	/	/
13 (subventions d'investissement)	15 831,56 €	0 €	0 €	0 €
16 (emprunts et dettes assimilées)	289 616,86 €	271 134,56 €	260 356,17 €	2 212 953,59 €
20 (immobilisation incorporelles)	392 171,50 €	188 501,18 €	121 825,37 €	110 338,69 €
204 (subventions d'équipement versées)	1 377,00 €	2 400,00 €	250 780,63 €	40 044,19 €
21 (immobilisation corporelles)	395 606,91 €	162 919,24 €	175 064,49 €	478 750,74 €
23 (immobilisation en cours)	447 830,08 €	707 336,03 €	887 909,19 €	874 426,74 €
27 (Autres immobilisations financières)	0 €	0 €	0 €	56 200,00 €

Section d'investissement : Recettes

Chapitre	2017	2018	2019	2020
10 (dotations, fond divers et réserves)	831 580,20 €	106 186,55 €	249 277,84 €	520 170,88 €
13 (subventions d'investissement)	1 084 479,96 €	173 476,80 €	562 548,40 €	754 789,35 €
16 (emprunts et dettes assimilées)	/	/	/	1 969 859,31 €
23 (immobilisation en cours)	111 803,40 €	0 €	/	/
45 (opération pour compte de tiers)	/	/	/	/

Compte administratif 2020 du budget annexe de l'USAN

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	184 185,39	G	206 635,08
	Section d'investissement	B	41 217,86	H	235 531,81

+

+

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C		I	432 095,50
	Report en section d'investissement (001)	D	210 847,37	J	

=

=

TOTAL (réalisations + reports)	=A+B+C+D	436 250,62	=G+H+I+J	874 262,39
---	-----------------	-------------------	-----------------	-------------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	E		K	
	Section d'investissement	F		L	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F		= K+L	

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	184 185,39	= G+I+K	638 730,58
	Section d'investissement	=B+D+F	252 065,23	= H+J+L	235 531,81
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	436 250,62	= G+H+I+J+K+L	874 262,39

Le compte administratif du budget annexe par chapitre

Section de fonctionnement : Dépenses

Chapitre	2017	2018	2019	2020
011 (charges à caractère général)	3 875,38 €	3244,82 €	3 322,78 €	4 322,62 €
022 (dépenses imprévues)	/	/	/	/
65 (autres charges)	195 546,62 €	179 773,99 €	171 015,84 €	168 228,19 €
66 (charges financières)	19 189,42 €	16 272,99 €	13 293,35 €	11 634,58 €

Section de fonctionnement : Recettes

Chapitre	2017	2018	2019	2020
70 (vente de produits, prestations de services)	255 457,20 €	250 303,36 €	226 383,49 €	206 027,64 €
75 (autres produits de gestion courante)	4 222,74 €	2 665,50 €	2 663,16 €	607,44 €

Le compte administratif du budget annexe par chapitre (suite)

Section d'investissement: Dépenses

Chapitre	2017	2018	2019	2020
16 (emprunts et dettes assimilées)	65 394,34 €	68 288,96 €	38 073,22 €	35 018,00 €
45 (Opérations pour compte de tiers)	14 644,00 €	5 120,00 €	375 170,00 €	6 199,86 €

Section d'investissement: Recettes

Chapitre	2017	2018	2019	2020
10 (dotations, fond divers et réserves)	50 748,50 €	80 038,34 €	73 408,96 €	0 €
45 (Opérations pour compte de tiers)	/	/	202 395,85 €	235 531,81 €

Direction des Moyens de la Collectivité

Les marchés publics

LISTE DES MARCHES PUBLICS CONCLUS ET EN COURS EN 2020

LISTE DES MARCHES PUBLICS CONCLUS ET EN COURS EN 2020

Titulaire du marché	Code Postal et Ville	Objet du marché	Montant du marché HT	Date de notification
---------------------	----------------------	-----------------	----------------------	----------------------

MARCHES DE FOURNITURES

Tranche de prix compris entre 40 000 € HT et 89 999,99 € HT

DMS	59120 LOOS	FOURNITURE ET LIVRAISON DE GAZOLE ROUTIER ET NON ROUTIER	Mini : 1 500,00 € Maxi : 60 000,00 €	17/02/2020
SAS LAMBIN	62650 MANINGHEM	FOURNITURE D'UN TRACTEUR AGRICOLE	75 600,00 €	18/08/2020
NOREMAT	54710 LUDRES	FOURNITURE D'UNE FAUCHEUSE HYDRAULIQUE SUR BRAS ARTICULE	54 148,00 €	10/11/2020

Tranche de prix compris entre 90 000 € HT et 214 000,00 € HT

Lot 1 : ORANGE Lot 2 : SFR Lot 3 : ORANGE	59650 VILLENEUVE D'ASCQ 93634 LA PLAINE ST DENIS CEDEX 59650 VILLENEUVE D'ASCQ	ACCORD CADRE POUR LA FOURNITURE DE SERVICES DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES	Maxi : 208 000,00 €	01/11/2016
SARL LEBLEU	59181 STEENWERCK	FOURNITURE DE MATERIAUX DE CHANTIER	Maxi : 221 000,00 €	02/04/2019

MARCHES DE SERVICES

Tranche de prix compris entre 40 000 € HT et 89 999,99 € HT

ARTELIA	59520 MARQUETTE LEZ LILLE	MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE CONCEPTION, SUIVI, CONTRÔLE ET RECEPTION DE TRAVAUX DANS LE CADRE D'UNE ZONE D'EXPANSION DE CRUE A MORBEQUE	82 450,00 €	28/06/2016
ARTELIA	59520 MARQUETTE LEZ LILLE	MOE BANDES ENHERBES ESQUELBECCQ	66 880,00 €	14/03/2018
BIEF	75010 PARIS	MAITRISE ŒUVRE - PROJET NOREADE	31 860,00 €	23/05/2017

Tranche de prix compris entre 90 000 € HT et 214 000,00€ HT

ARTELIA	59520 MARQUETTE LEZ LILLE	MAITRISE ŒUVRE POUR LE REAMENAGEMENT DE L'ETANG DES 4 FILS AYMON	99 935,00 €	21/07/2017
LOT 1-GROUPAMA LOT 2-GROUPAMA LOT 3-GROUPAMA LOT 4-CNP	LOT 1-51 686 REIMS CEDEX LOT 2-51 686 REIMS CEDEX LOT 3-51 686 REIMS CEDEX LOT 4-75 716 PARIS	ASSURANCE LOT 1-DOMMAGES AUX BIENS LOT 2-RESPONSABILITES CIVILE ET RISQUE ANNEXES LOT 3-FLOTTE AUTOMOBILES LOT 4-PRESSTATIONS STATUTAIRES	LOT 1-1215,00€ LOT 2-11 834,36€ LOT 3-9 533,82€ LOT 4-27 426,39€	20/12/2018

MARCHES DE TRAVAUX

Tranche de prix compris entre 40 000 € HT et 89 999,99 € HT

SARL LEBLEU	59181 STEENWERCK	TRAVAUX D AMENAGEMENT ECOLOGIQUE DE COURS D EAU	102 927,60 €	04/09/2018
LOT 1-SARL DAMBRICOURT LOT 2-CLAUDE DUVAL LOT 3-CLAUDE DUVAL	LOT 1-59143 MILLAM LOT 2-59189 THIENNES LOT 3-59189 THIENNES	TRAVAUX DE FAUCARDEMENT DE COURS D EAU LOT 1 BASSIN YSER ET FALAISE MORTE LOT 2 BASSINS DE LA BOURRE ET LA LONGUE BECQUE LOT 3 BASSINS DE LA BOURRE-ESTAIRES ET ST JANS CAPPEL ET LYS DROITE	LOT 1- 43 800,00€ LOT 2- 43 800,00€ LOT 3- 43 800,00€	LOT 1 A 3 - 28/08/2019

Tranche de prix compris entre 90 000 € HT et 214 000,00 € HT

SARL LEBLEU	59181 STEENWERCK	TRAVAUX DE DEVASSEMENT DU BASSIN DE RETENTION DE ST JANS CAPPEL BEQUE DU MONT NOIR	207 400,00 €	26/02/2019
SARL LEBLEU	59181 STEENWERCK	TRAVAUX DE RENATUARATION DES BERGES SUR STEENWERCK	105 748,00 €	05/02/2020
LOT 1 - ORMES ACTIVITES LOT 2 - ORMES ACTIVITES LOT 3 - REAGIR	LOT 1 - 59190 HAZEBROUCK LOT 2 - 59190 HAZEBROUCK LOT 3 - 62136 LESTREM	TRAVAUX D'AMENAGEMENT MANUELS DE COURS D'EAU LOT 1 - SECTEUR YSER / FALAISE MORTE LOT 2 - SECTEUR LYS GAUCHE LOT3 - SECTEUR LYS DROITE	Maxi : LOT 1 - 30 000,00 € LOT 2 - 30 000,00 € LOT 3 - 45 000,00 €	11/03/2020

Tranche de prix compris entre 214 000,01 € HT et 5 350 000,00 € HT

SARL LEBLEU	59181 STEENWERCK	TRAVAUX ETANCHEIFICATION D'UN FOSSE A SALOME	366 620,00 €	18/10/2018
SARL LEBLEU	59181 STEENWERCK	TRAVAUX D'AMENAGEMENT ECOLOGIQUE DES BANDES ENHERBEES D'ESQUELBECQ	679 686,99 €	03/07/2019
FREYSSINET	59211 SANTES	TRAVAUX DE DEPLACEMENT DU GRAND DAM	572 000,00 €	29/07/2020
GUINTOLI	62060 ARRAS	TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE ZEC A ARNEKE	253 682,75 €	24/08/2020
GUINTOLI	62060 ARRAS	TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DE L'ETANG DES 4 FILS AYMONT A METEREN ET DE REALISATION DE 2 ZEC A TERDEGHEM	2 172 719,11 €	07/12/2020
SARL LEBLEU	59181 STEENWERCK	TRAVAUX D'AMENAGEMENT ECOLOGIQUE DES COURS D'EAU	Mini : 10 000,00 € Maxi : 600 000,00 €	08/12/2020



4^{ème} Partie

Fiche synthétique par commission de bassin

1. Commission de bassin de la Falaises Mortes *page 99*
2. Commission de bassin de la Deûle *page 101*
3. Commission de bassin de la Grande becque de Saint Jans Cappel *page 103*
4. Commission de bassin d'Estaires *page 105*
5. Commission de bassin Bourre – Longue-Becque *page 107*
6. Commission de bassin de l'Yser *page 109*
7. Commission de bassin de Lys Rive Droite *page 111*



BASSIN FALAISE MORTE

FICHE SYNTHETIQUE - BILAN D'ACTIVITE 2020

1- CAMPAGNE DE FAUCARDAGE 2020/2021

- Les travaux de faucardage sont entièrement réalisés en régie.
- Légère diminution du linéaire traité : **26.960 ml** entre octobre et novembre 2020, contre **32.600 ml** en 2019. Le réseau de cours d'eau n'a pas évolué pour cette 3^{ème} campagne d'entretien.
- Pas de faucardage d'été ni d'éparage.

	Hiver	
	Eparage	Faucardage
Régie	0 ml	26.960 ml

2 – CHANTIERS MANUELS ET BRIGADES VERTES

Chantiers régie	Nb chantiers	Nb heures	linéaire
Chantier cours d'eau	1	40 h	260 ml
TOTAL	1	40 h	260 ml

Chantiers association ORME ACTIVITE	Nb chantiers	Nb heures	linéaire
Chantier cours d'eau	1	54 h	260 ml
TOTAL	1	54 h	260 ml

3 – CHANTIERS MECANIQUES

Chantiers régie	Nb chantiers	linéaire
Dévasement de cours d'eau	1	280 ml
TOTAL	1	280 ml



BASSIN DEULE

FICHE SYNTHETIQUE - BILAN D'ACTIVITE 2020

1 - CAMPAGNE DE FAUCARDAGE 2020/2021

- Année paire : La MEL prend en charge le faucardage de la Naviette aval, entre Houplin-Ancoisne et Seclin, en rive droite. L'USAN reprend à sa charge l'entretien à partir de la commune de Phalempin.
- Un seul affluent de la Naviette, sur la commune de Gondécourt, a été faucardé cette année.
- Le linéaire traité diminue par conséquent, et représente **3.845 ml**, entre faucardage et éparage, contre **12.085 ml** en 2019. L'ensemble des interventions est réalisé en régie.

	Hiver	
	Eparage	Faucardage
Régie	1.390 ml	2.455 ml

2 – CHANTIERS MANUELS ET BRIGADES VERTES

Chantiers régie	Nb chantiers	Nb heures	linéaire
Chantier cours d'eau	2	28 h	995 ml
Chantier lutte contre le invasives (balsamine)	1	16 h	555 ml
TOTAL	3	44 h	1.550 ml

3 – CHANTIERS MECANIQUES

Chantiers régie	Nb chantiers	linéaire
Défenses de berges par tunage bois	1	6 ml
Retrait mécanique d'embâcles	1	-
TOTAL	2	6 ml

4 – LUTTE CONTRE LE RAT MUSQUE

- **Pas de campagne de piégeage en 2020** sur les 7 communes du bassin Deûle : Le seul secteur susceptible d'être concerné par le rat musqué, à savoir les berges de la Naviette sur les communes de Gondécourt et Chemy, ayant fait l'objet d'une campagne de piégeage fin 2019.

	2017	2018	2019	2020
PRISES 2020	34	0	70	0



BASSIN GRANDE BECQUE DE ST JANS

FICHE SYNTHETIQUE - BILAN D'ACTIVITE 2020

1 - CAMPAGNE DE FAUCARDAGE 2020/2021

- Le volume des activités d'entretien reste relativement équivalent à 2019.
- Les activités d'éparage de berge d'été concernant généralement des cours d'eau non assujettis à l'entretien annuel et représentent des opérations préparatoires à des chantiers manuels.

	Été		Hiver	
	Eparage	Faucardage	Eparage	Faucardage
Régie	630 ml	-	-	14.365 ml
Entreprise DUVAL	-	-	-	16.920 ml
Total	630 ml	0 ml	0 ml	31.285 ml

2 – CHANTIERS MANUELS ET BRIGADES VERTES

Chantiers régie	Nb chantiers	Nb heures	linéaire
Retrait d'embâcles	6	40 h	-
Chantier cours d'eau (réfection de plaques)	1	8 h	-
Chantier aménagements écologiques (clôtures)	3	22 h	-
Chantier entretien manuel de bassins	2	74 h	-
TOTAL	12	144 h	-

Chantiers association ORME ACTIVITES	Nb chantiers	Nb heures	linéaire
Chantier cours d'eau	2	648 h	2960 ml
TOTAL	2	648 h	2960 ml

3 – CHANTIERS MECANIQUES

Chantiers régie	Nb chantiers	linéaire
Défenses de berges par tunage bois	3	113 ml
Chantier d'élagage de berges avec assistance mécanique	1	200 ml
Retrait mécanique d'embâcles	2	-
TOTAL	6	313 ml

4 – LUTTE CONTRE LE RAT MUSQUE

- Les prises réalisées sur le bassin de la Grande becque de St Jans se concentrent essentiellement, comme les années précédentes, sur les communes de Bailleul (49), Steenwerck (70) et Nieppe (48).

	2017	2018	2019	2020
PRISES 2020	966	372	264	197



BASSIN ESTAIRES ET ENVIRONS

FICHE SYNTHETIQUE - BILAN D'ACTIVITE 2020

1 - CAMPAGNE DE FAUCARDAGE 2020/2021

- Très peu d'évolution des linéaires entretenus par rapport à 2019 (identique pour l'été, -3Km pour l'hiver).
- Toutes les activités ont été réalisées en régie.

	Été		Hiver	
	Eparage	Faucardage	Eparage	Faucardage
Régie	5.720 ml	21.390 ml	2.970 ml	56.650 ml

2 – CHANTIERS MANUELS ET BRIGADES VERTES

<i>Chantiers régie</i>	<i>Nb chantiers</i>	<i>Nb heures</i>	<i>linéaire</i>
Retrait d'embâcles	1	32 h	-
Chantier cours d'eau (assistance chantier mécanique)	1	2 h	-
Chantier entretien manuel d'ouvrages (clapets, grilles)	2	5 h	-
TOTAL	4	39 h	-

<i>Chantiers association REAGIR</i>	<i>Nb chantiers</i>	<i>Nb heures</i>	<i>linéaire</i>
Chantier cours d'eau	1	423 h	2.120 ml
TOTAL	1	423 h	2.120 ml

3 – CHANTIERS MECANIQUES

<i>Chantiers régie</i>	<i>Nb chantiers</i>	<i>linéaire</i>
Défenses de berges par tunage bois	1	20 ml
Dévasement de cours d'eau	1	660 ml
TOTAL	2	680 ml

4– LUTTE CONTRE LE RAT MUSQUE

- Le nombre de prises est étonnement identique à celui de 2019, avec 397 captures
- Une seule commune compte plus de 100 prises : Estaires avec 134 prises.

	2017	2018	2019	2020
PRISES 2020	2.280	774	397	397



BASSIN BOURRE / LONGUE BECQUE

FICHE SYNTHETIQUE - BILAN D'ACTIVITE 2020

1 - CAMPAGNE DE FAUCARDAGE 2020/2021

- Légère augmentation du linéaire traité en hiver (+2 km), et légère diminution en été (-2,5 km).

	Été		Hiver	
	Eparage	Faucardage.	Eparage	Faucardage
Régie	5.330 ml	33.595 ml	10.585 ml	55.390 ml
Entreprise DUVAL	-	-	-	83.525 ml
Total	5.330 ml	33.595 ml	10.585 ml	138.915 ml

2 – CHANTIERS MANUELS ET BRIGADES VERTES

Chantiers régie	Nb chantiers	Nb heures	linéaire
Retrait d'embâcles	8	82 h	-
Chantier cours d'eau	9	290 h	7.715 ml
Chantier entretien manuel de bassins	4	154 h	-
Chantier entretien manuel d'ouvrages	17	62 h	-
Chantier de plantation de berges	10	412 h	-
Chantier aménagements écologiques	1	10 h	-
Chantier entretien manuel des ZEC de Borre	2	176 h	-
TOTAL	51	1.186 h	7.195 ml

Chantiers association ORME ACTIVITES	Nb chantiers	Nb heures	linéaire
Chantier cours d'eau	1	198 h	1.100 ml
Chantier plantation de berges	2	342h	-
TOTAL	3	540 h	1.100 ml

Chantiers association REAGIR	Nb chantiers	Nb heures	linéaire
Chantier cours d'eau	1	25 h	190 ml
TOTAL	1	25 h	190 ml

3 – CHANTIERS MECANIQUES

<i>Chantiers régie</i>	<i>Nb chantiers</i>	<i>Quantités</i>
Défenses de berges par tunages bois	3	51 ml
Chantier Woodcracker, élagage, débroussaillage, broyage, déboisement	1	4.060 ml
Dévasement d'ouvrage (écluse de la Nieppe)	1	-
Aménagement de dispositif anti-érosion avec assistance mécanique	1	-
Aménagement écologique (confection et mise en place de fagots)	1	-
TOTAL	7	-

<i>Chantier en sous-traitance SARL DAMBRICOURT</i>	<i>Localisation</i>	<i>Linéaire</i>
Dévasement de fossés sans procédure :		
- Fossé de l'Épurette	Merville	940 ml
- Fossé de Perde Straete	Vieux Berquin	2.000 ml

4 – LUTTE CONTRE LE RAT MUSQUE

- **Nouvelle baisse** en 2020 : - **33%** sur le territoire du bassin Bourre – Longue Becque par rapport à 2019.
- Pas une commune ne présente un nombre de captures supérieur à 100 (maximum 67 prises à Haverskerque).
- 10 des 22 communes du bassin affichent un bilan des captures inférieur ou égal à **10**.

	2017	2018	2019	2020
PRISES 2020	2.786	1.540	683	453

BASSIN YSER

FICHE SYNTHETIQUE - BILAN D'ACTIVITE 2020

1 - CAMPAGNE DE FAUCARDAGE 2020/2021

- Pas d'évolution sur les activités d'été.
- Peu d'évolution sur les faucardages d'hiver, mais les activités d'éparage se sont développées (+8.5 km par rapport à 2019) sur des tronçons de cours d'eau difficiles d'accès en pelle mécanique ou en complément des chantiers manuels d'élagage.

	Été		Hiver	
	Eparage	Faucardage.	Eparage	Faucardage
Régie	-	4 .300 ml	10.410 ml	74.330 ml
Entreprise DAMBRICOURT	-	-	-	50.365 ml
Total	-	4 .300 ml	10.410 ml	128.465 ml

2 – CHANTIERS MANUELS ET BRIGADES VERTES

Chantiers régie	Nb chantiers	Nb heures	linéaire
Retrait d'embâcles	12	114 h	-
Chantier cours d'eau	18	770 h	15.280 ml
Chantier de plantation de berges	7	74 h	-
Chantier entretien manuel d'ouvrages	1	40 h	-
Chantier entretien manuel de bassins	3	64 h	-
Chantier aménagements écologiques (clôtures)	2	38 h	70 ml
TOTAL	43	1.100 h	15.350 ml

Chantiers association ORME ACTIVITES	Nb chantiers	Nb heures	linéaire
Chantier cours d'eau	11	1.301 h	8.470 ml
TOTAL	11	1.301 h	8.470 ml

3 – CHANTIERS MECANIQUES

Chantiers régie	Nb chantiers	Quantités
Défenses de berges par tunages bois	3	33 ml
Chantier d'élagage Woodcracker, débroussaillage, broyage	9	7.180 ml
Pose, retrait, réfection d'ouvrage de servitude	3	-
Dévasement de cours d'eau	3	480 ml
Pose de clôtures avec assistance mécanique au godet	1	200 ml
Aménagement de dispositif anti-érosion avec assistance mécanique au godet	2	61 ml
Retrait mécanique d'embâcles	6	-
TOTAL	27	7.954 ml

4 – LUTTE CONTRE LE RAT MUSQUE

- **La baisse** du nombre de prises est de **-29%** environ par rapport à l'année 2019, mais elle est plus modérée que celle qui s'observe sur les 2 autres grands bassins, à savoir celle du bassin Lys droite (-52%) et celle du bassin Bourre/Longue Becque (-34%). Cette baisse est à considérer après une augmentation des prises en 2019, alors que les autres bassins ont affiché une diminution continue depuis plusieurs années.
- Le bassin Yser a longtemps été le grand bassin le moins infesté. Après le retrait des communes de la MEL, c'est désormais le bassin où les prises sont les plus importantes (plus de 42% des prises de l'ensemble du territoire USAN en 2020).

	2017	2018	2019	2020
PRISES 2020	1.958	1.066	1.525	1.083

BASSIN LYS RIVE DROITE

FICHE SYNTHETIQUE - BILAN D'ACTIVITE 2020

1 - CAMPAGNE DE FAUCARDAGE 2020/2021

- Année paire : La MEL prend en charge le faucardage d'hiver de la rivière des Layes, en rive droite. Compte tenu de cet élément, la diminution du linéaire traité en hiver n'est que de 9 Km environ.

	Été		Hiver	
	Eparage	Faucardage	Eparage	Faucardage
Régie	1.280 ml	13.455ml	5.605 ml	64.450 ml

2 – CHANTIERS MANUELS ET BRIGADES VERTES

<i>Chantiers régie</i>	<i>Nb chantiers</i>	<i>Nb heures</i>	<i>linéaire</i>
Retrait d'embâcles	8	26 h	-
Chantier cours d'eau	1	16 h	200 ml
Chantier entretien manuel d'ouvrages	2	3 h	-
TOTAL	11	45 h	200 ml

<i>Chantiers association REAGIR</i>	<i>Nb chantiers</i>	<i>Nb heures</i>	<i>linéaire</i>
Chantier cours d'eau	20	1.273 h	10.130 ml
TOTAL	20	1.273 h	10.130 ml

3 – CHANTIERS MECANIQUES

<i>Chantiers régie</i>	<i>Nb chantiers</i>	<i>linéaire</i>
Retrait mécanique d'embâcles	4	-
Pose, retrait, réfection d'ouvrage de servitude	1	-
Chantier Woodcracker, élagage, débroussaillage, broyage	1	500 ml
TOTAL	6	500 ml

4 – LUTTE CONTRE LE RAT MUSQUE

- La commune de Lestrem représentait, à elle seule, la moitié des prises du bassin en 2019. Son niveau d'infestation commence à se stabiliser. Le reste du bassin ne connaît pas de variation importante de l'infestation.

	2017	2018	2019	2020
TOTAL	201	368	863	413



USAN

5 rue du Bas CS70007 RADINGHEM-EN-WEPPES 59481 HAUBOURDIN CEDEX

03 20 50 24 66